Pacte local pour la Transition

Janvier 2020

Donnez votre avis !
Sur les mesures du Pacte local. Merci !

https://pacte.foreztransition.fr/

INTRODUCTION ET PRINCIPES TRANSVERSAUX *P.4*

ALIMENTATION ET AGRICULTURE *P.6*

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES *P.21*

DÉMOCRATIE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE *P.32*

EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS *P.42*

MOBILITÉ *P.51*

ECONOMIE *P.60*

ANNEXES *P.67*

Janvier 2020

par le Collectif des Possibles du Montbrisonnais

Donnez votre avis !
Sur les mesures du Pacte local. Merci !

https://pacte.foreztransition.fr/

Pacte local pour la Transition
Collectif des Possibles du Montbrisonnais

PACTE pour la transition

SOMMAIRE :

ALIMENTATION ET AGRICULTURE

#1 - Créer une ceinture maraîchère et fruitière en AB. p.7
#2 - Créer une régie communautaire de productions maraîchère et fruitière en AB. p.11
#3 - Créer une conserverie pour consommer toute l'année la production agricole locale. p.13
#4 - Créer une Régie d'Achat/distribution sur le territoire Loire-Forez pour fournir la restauration collective. p.15
#5 - Proposer plus de produits bio, locaux, de saison et non carnés dans les cantines scolaires. p.17
#6 - Donner plus de place au « marché des producteurs », le samedi, à Montbrison. p.19

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

#7 - Végétaliser la ville. p.22
#8 - Développer des stratégies d'adaptation aux sécheresses et aux inondations. p.25
#9 - Favoriser la présence de la biodiversité sur les espaces verts de la commune en créant des refuges LPO. p.28
#10 - Accompagner les citoyens vers un mode de vie plus sobre en carbone, via un processus « Conversations Carbone ». p.30

DÉMOCRATIE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE

#11 - Mettre en place un comité citoyen sur le climat et l'environnement. p.33
#12 - Allouer un budget pour des projets citoyens. p.35
#13 - Faciliter l'habitat participatif urbain et rural. p.37
#14 - Relayer les initiatives de Transition sur tout le territoire. p.40

EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS

#15 - Inciter citoyens, collectivités et entreprises à se tourner vers des fournisseurs d'énergies renouvelables dans une démarche éthique et responsable. p.43
#16 - Créer un défi "Eco-Familles eau-énergie". p.45
#17 - Développer la rénovation « haute performance » des maisons individuelles, accessible à tous. p.47
#18 - Créer une "centrale villageoise" de production d'énergie. p.49

MOBILITÉ

#19 - Aménager la commune afin de faire du vélo un mode de déplacement désirable et sûr. p.52
#20 - Mettre en place et encourager l'auto-stop organisé. p.54
#21 - Encourager les pédibus pour les élèves dès le primaire. p.56
#22 - Rendre le centre-ville plus accueillant en repensant la place de la voiture. p.58

ECONOMIE

#23 - Soutenir le développement de la monnaie locale "le Lien". p.61
#24 - Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques. p.63
#25 - Créer une plate-forme de mutualisation de matériel. p.65

Pacte pour la local Transition par le Collectif des Possibles du Montbrisonnais

INTRODUCTION

Le *Pacte local pour la Transition en Loire Forez* a été rédigé et est porté par le *Collectif des Possibles*. Il présente 25 actions concrètes pour, à l'échelle de nos communes et de notre communauté d'agglomérations*, accélérer notre transition écologique et nous préparer aux changements environnementaux et climatiques.

La rédaction de ce document s'appuie sur un pacte national porté, lui, par une cinquantaine d'organisations, une large consultation citoyenne et un comité d'expert·es. www.pacte-transition.org

Le *Collectif des Possibles* est composé d'une trentaine d'associations et de citoyen·ne·s du territoire montbrisonnais qui se reconnaissent dans la nécessité d'agir localement pour préparer un avenir plus juste, plus écolo et plus humain !

Localement, ce Pacte pour la Transition en Loire Forez a pour vocation de sensibiliser les citoyens et d'animer le débat politique à l'occasion des élections municipales qui viennent.

Il est le fruit d'un travail collaboratif, citoyen et non partisan qui vise l'intérêt général, dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Les associations et citoyens
du Collectif des Possibles

https://pacte.foreztransition.fr

LE COLLECTIF DES possibles 42 DU MONTBRISONNAIS

* Certaines mesures présentées dans ce pacte relèvent des compétences, des moyens et de l'échelle de Loire-Forez Agglomération.
Certains candidats aux élections communales, en tant que futur·e·s conseiller·e·s ou maires, seront amené·e·s à siéger au Conseil communautaire d'où ils pourront conduire nos propositions.

32 mesures concrètes pour une transition locale

A l'échelle nationale, à l'occasion des élections municipales de 2020, le Pacte pour la Transition présente 32 mesures pour faire avancer la Transition dans nos territoires.

Citoyen·ne·s, candidat·e·s et élu·e·s sont invité·e·s à s'engager pour ces mesures sur : https://www.pacte-transition.org/#mesures.

Les principes transversaux.

Proposés à l'échelle nationale du Pacte pour la Transition, les principes transversaux suivants ont pour but de garantir la bonne mise en œuvre de nos actions en mettant en place des conditions favorables aux transitions du territoire.*

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques, etc.

Principe B : Co-construction des politiques locales

Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu·es, citoyen·nes, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

* Voir le texte complet de ces principes en Annexe 1.

ALIMENTATION ET AGRICULTURE

Pacte local pour la Transition
Collectif des Possibles du Montbrisonnais

#1 - CRÉER UNE CEINTURE MARAÎCHÈRE ET FRUITIÈRE EN AB. P.7

#2 - CRÉER UNE RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE PRODUCTIONS MARAÎCHÈRE ET FRUITIÈRE EN AB. P.11

#3 - CRÉER UNE CONSERVERIE POUR CONSOMMER TOUTE L'ANNÉE LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE. P.13

#4 - CRÉER UNE RÉGIE D'ACHAT/DISTRIBUTION SUR LE TERRITOIRE LOIRE-FOREZ POUR FOURNIR LA RESTAURATION COLLECTIVE. P.15

#5 - PROPOSER PLUS DE PRODUITS BIO, LOCAUX, DE SAISON ET NON CARNÉS DANS LES CANTINES SCOLAIRES. P.17

#6 - DONNER PLUS DE PLACE AU « MARCHÉ DES PRODUCTEURS », LE SAMEDI, À MONTBRISON. P.19

#1 – CRÉER UNE CEINTURE MARAÎCHÈRE ET FRUITIÈRE EN AB.

Temporalité : Long terme

Seulement 2% des denrées consommées par les citadins proviennent de la zone agglomérée de leur ville.
Progresser vers plus d'autonomie alimentaire est une question élémentaire de sécurité mise au jour par les études de l'ONU et du GIEC.
La capacité productive du pourtour de nos villes doit donc s'intensifier.

Le moyen ? La ceinture alimentaire !

1. Elle favorise l'accès de tous à une nourriture bio, produite localement, à des prix équitables.
2. Elle crée une alliance ville-campagne.
3. Elle redynamise l'économie locale et crée donc de l'emploi.
4. Elle renforce la souveraineté alimentaire en relocalisant la production.
5. Elle développe une agriculture durable.

En lien avec les mesures du PACTE transition

M5-Filières paysannes M6-Foncier agricole et installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices M7-Alimentation dans la restauration collective. M8-Trames vertes, bleues, et noires M17-Transport des marchandises M18-Prévention, réemploi, valorisation des déchets M19-Réduction et tri des déchets M27-Inclusion des personnes éloignées du monde du travail M30-Politique associative et initiatives citoyennes M31-Espaces et ressources à disposition des initiatives associatives et citoyennes

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez

7.5.1 Réaliser un projet d'alimentation territorial (PAT)

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

D'abord, parce que les menaces sur les approvisionnements se font de plus en plus précises :
- Phénomènes climatiques : pression sur les rendements et nouvelles difficultés d'accès à l'eau ;
- Contraintes énergétiques : production et transport ;
- Organisation de la filière : pénurie de vocations, éloignement des zones de productions, exploitations de plus en plus grandes, flux tendus, absence de réserves dans la région informatique généralisée – hacking ;
- Tensions économiques et sociales.

Ensuite, parce que les avantages sont nombreux :
- Garantir aux agriculteurs des prix équitables.
- Développer les circuits courts, vertueux socialement et écologiquement : moins d'intermédiaires et de transports, moins de dépendances à la grande distribution, moins d'emballages et de gaspillage.
- Promouvoir de nouvelles méthodes d'agriculture respectueuses de l'environnement grâce à une Charte et un Label « Ceinture alimentaire ».

- Gagner en indépendance vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire.
- Favoriser l'emploi, tout en dynamisant l'économie locale.
- Créer un pont entre les citoyens de la ville et la campagne.
- Mutualiser les outils et les solutions entre tous les producteurs de la ceinture.
- ...

Enfin, la ceinture verte permettra de développer :
- l'agriculture biologique, via des aides à l'installation et une mise à disposition de foncier par la collectivité ;
- les synergies et les expérimentations nécessaires pour imaginer l'agriculture de demain ;
- des espaces accueillant la biodiversité comme des prairies mellifères, des jachères, des sanctuaires, des vergers, des forêt-jardins en ville, des jardins partagés, des jardins ouvriers, des haies (#7 Végétaliser la ville) ;
- une solution d'approvisionnement en produits conformes aux exigences de la Loi EGALIM (#5 Aller plus loin que la loi EGALIM) (Rappel : 50% de bio en 2022 dans la restauration scolaire !

> Pour le Jardin d'Astrée, l'adaptation aux sécheresses est une question cruciale. La structure est en train de réfléchir sur comment réduire sa consommation d'eau avec des techniques issues de la permaculture ou de l'agroforesterie...

Comment (moyens humains et financiers) ?

Des aides aux agriculteurs.

En signant une charte de bonnes pratiques, ils pourront bénéficier :
- d'aides à l'installation via la préemption, la subvention des investissements ;
- d'un accès aux marchés publics locaux via la #4 régie d'Achat ;
- d'un accès facilité aux points de vente locaux (marchés, magasins de producteurs) (#6 Donner plus de place aux producteurs) ;
- du label « Ceinture alimentaire » valorisant leur travail.

Des moyens légaux et administratifs

Un PAT (Projt Alimentaire Territorial) est en cours. Il concerne principalement la restauration scolaire et s'étend encore sur plusieurs années. En nous appuyant sur les études diagnostiques prévues pour le PAT, nous proposons d'en augmenter la portée grâce à la ceinture verte.

Utiliser les moyens réglementaires offerts par les PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains) et les ZAP (zones agricoles protégées).

Des ponts vers l'agriculture urbaine...

La ceinture verte concerne aussi l'intérieur de la ville : distributions des semences (#7 Végétaliser la ville), végétalisation des friches en cultures comestibles, plantation d'arbres et arbustes à fruits, élevage, jardins partagés, pédagogiques, les habitants participent à leur souveraineté alimentaire.

> Info dernière minute :
> L'amendement du 14 nov dans le cadre de la loi relative à « l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » permet aux mairies de préempter des terres.

Travailler avec les acteurs de cette transformation :

- Contacter le Treuil, le mouvement "Terre de lien", le projet Orsat pour leurs expertises sur la méthode.
- Travailler avec les paysans, la #4 régie d'Achat et la #2 régie communautaire de production.
- Travailler en partenariat avec le service juridique de la ville et le service des marchés publics (#5 Aller plus loin que la loi EGALIM).
- Proposer aux associations MFT, AMAP, CILDEA, Jardins de Cocagne, l'Abeille du Forez... d'encadrer des expériences urbaines (jardins partagés, toits ou façades végétalisées, la

surveillance des composts).
● Aider financièrement ces mêmes structures à conduire leurs propres projets de développement de l'agriculture : formation, expérimentation, soutien aux agriculteurs.
● Aider financièrement ces mêmes structures à conduire leurs propres projets solidaires : insertion professionnelle (Atelier Chantier d'Insertion) et solidarité .
● Identifier les jardiniers amateurs susceptibles de transmettre leurs connaissances dans le cadre des « carrés pédagogiques ».
● Proposer aux habitant-e-s des kits « prêt à planter » avec des graines de variétés anciennes ou locales (#7 Végétaliser la ville).
● Développer de nouveaux jardins ouvriers et des tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitants.

> Géré par l'association « Les Amis du Treuil", forte de ses bénévoles et de ses 24 organismes adhérents, le centre du Treuil, à Chamboeuf, est un trait d'union entre monde agricole et monde urbain autour de l'alimentation et propose un autre modèle agricole.
>
> Le centre vise donc ainsi à promouvoir un autre modèle de société plus respectueux de l'environnement en se servant de l'alimentation responsable comme levier essentiel de changement.
> Il peut devenir un partenaire de premier plan dans la création de la ceinture verte périurbaine.

Terre de Liens : un partenaire de choix.

Pour permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir sur le terrain, le mouvement « Terre de Liens » a inventé de nouveaux outils de travail, capables d'enrayer la disparition des terres et de faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes.

> « Terre de Liens » participe ainsi à la relève agricole et facilite la transmission intergénérationnelle, en installant de nouveaux paysans :
> • Acquérir des terres agricoles et éviter ainsi leur disparition.
> • En assurer la préservation à long terme par un usage écologique et responsable.
> • Mettre ces terres en location à des agriculteurs, pour une production biologique ou paysanne.
> • Partager le fruit de ces expériences avec tous les acteurs intéressés.
> • Inventer de nouvelles réponses à la crise du foncier agricole et de réunir citoyens, décideurs et acteurs agricoles autour de ces perspectives.

Des associations sur le territoire Loire Forez.

Des acteurs locaux sont à la pointe sur le sujet de l'agriculture. Unir leurs compétences puis les soutenir financièrement permettra de développer des projets intéressants.

> Le CILDEA œuvre sur le maraîchage et l'aide à l'agriculture et fait preuve d'expertise sur ces sujets. Elle accompagne des agriculteurs de la Loire au RSA, co-organise chaque année l'opération « de ferme en ferme » et cultive au Jardin d'Astrée.

Ressource(s)

http://www.autonomiealimentaire.info/feuille-de-route/presentation/?fbclid=IwAR1boEw5Cr1PR8PlFgkvjY4TvlHErb3_YM5Mn6KEpRgmZBIuyHet8yUdgC0

Les 21 actions de l'autonomie alimentaire.

https://terredeliens.org/collectivites-recueil-rhone-alpes

Dossier Terre de Liens : Communes, intercommunalités… Comment préserver les terres agricoles ?

https://medium.com/@titou/le-premier-sujet-des-%C3%A9lections-municipales-doit-%C3%AAtre-la-r%C3%A9silience-alimentaire-locale-312827673f5c

Le premier sujet des élections municipales doit être la résilience alimentaire locale.

Lien(s)

https://resiliencealimentaire.org/le-projet-orsat/

http://www.fnab.org/

https://www.colibris-lemouvement.org/passer-a-laction/creer-son-projet/developper-une-ceinture-maraichere-autour-villes

#2 - CRÉER UNE RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE PRODUCTIONS MARAÎCHÈRE ET FRUITIÈRE EN AB.

Selon les études de Loire Forez agglo : « il s'agit de franchir une première étape en traitant de l'approvisionnement en produits locaux des points de restauration collective du territoire (cantines scolaires, EHPAD,...) » (PCAET 2019-2025).
Pour répondre à cet objectif, une initiative connaît un réel succès en France : la régie agricole communautaire/communale de production maraîchère et fruitière. Pensée à l'échelle de Loire Forez agglo, elle aura pour objectif premier de fournir aux restaurants collectifs de nos villes et villages des légumes, à la fois bio et locaux afin de répondre aux exigences de la Loi EGALIM et aux enjeux auxquels nous faisons face aujourd'hui.

En lien avec les mesures du PACTE transition

M1-Achats publics responsables M5-Filières paysannes M6-Foncier agricole et installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices M7-Alimentation dans la restauration collective. M8-Trames vertes, bleues, et noires M17-Transport des marchandises M18-Prévention, réemploi, valorisation des déchets M27-Inclusion des personnes éloignées du monde du travail M31-Espaces et ressources à disposition des initiatives associatives et citoyennes

#A Information & sensibilisation — #B Co-construction des politiques — #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez Agglo

7.5.1 Réaliser un projet d'alimentation territorial (PAT)

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

« Loire Forez souhaite œuvrer à l'adaptation du territoire au changement climatique, en particulier dans le domaine agricole qui apparait le plus sensible comme l'indique le diagnostic initial PCAET. Il s'agira de participer à la sensibilisation des acteurs du monde agricole et aider à la mise en place d'expérimentation sur le territoire. » (PCAET Loire Forez Agglo)
Malgré leurs réussites, les régies communales (ou communautaires) agricoles sont, pour l'instant, trop peu mises en place. La faute à un investissement coûteux et un projet long à réaliser.

Une régie communautaire permet d'entrevoir des retombées extrêmement bénéfiques pour le territoire :

- Augmenter l'autonomie alimentaire de notre territoire.
- Fournir aux restaurations collectives les quantités nécessaires de produits bio et locaux.
- Diminuer le prix des repas collectifs en supprimant des intermédiaires et des transports excessifs, en faisant des économies d'échelle et en profitant de nouvelles synergies et mutualisations de matériels.
- Créer des emplois, soutenir l'agriculture et maintenir une tradition locale et une culture paysanne.
- Instaurer dès le plus jeune âge un regard nouveau sur l'alimentation et l'agriculture.
- Avec des produits de meilleure qualité, favoriser le bien-être et la santé des scolaires.
- Instaurer un pôle d'expérimentation et de formation sur le maraîchage et la production fruitière.
- Diminuer les déchets en favorisant l'économie circulaire.

- Diminuer le gaspillage alimentaire dès la production.

> « Et les produits cultivés en surplus servent directement aux habitants. A Mouans-Sartoux, on les vend à l'épicerie sociale, elle aussi régie par la commune, entre 10 à 20% de leurs valeurs aux familles les moins aisées. A Ungersheim, on distribue des paniers aux habitants, ce qui est très avantageux pour les personnes âgées souvent isolées qui ont des difficultés à se déplacer. L'action sociale de cette initiative est ainsi renforcée. Une monnaie locale est même créée pour vendre le surplus à proximité. Cela maintient l'objectif de circuit court. A Loupiac, on anticipe déjà les enjeux pédagogiques : au sein même des terrains cultivés, un jardin d'expérimentation sera aménagé afin d'accueillir les écoliers pour des projets ou des initiations scolaires. »
> Plus près de nous, une expérience est en cours à Firminy

Comment (moyens humains et financiers) ?

En cohérence au sein des #1 ceinture maraîchère et fruitière en AB et en partenariat avec la #4 régie d'Achat, la #3 conserverie et d'autres outils encore comme une grainothèque, la régie de production maraîchère et fruitière nous permettra de pouvoir conduire des expérimentations adaptatives, de produire localement et de distribuer les productions vers nos points de restauration collective.
La mise en place d'une régie communautaire ne se fait pas en une seule fois. C'est un projet qui demande un investissement progressif qui dure nécessairement plusieurs années avant d'être élaboré et de pouvoir répondre intégralement aux objectifs.

Cette mise en place demande à prévoir :
- des décisions des communes de ne plus déléguer au privé la restauration scolaire. Cela implique la mise en place de gestions communales des cantines ;
- une étude sur la faisabilité du projet. Un comité de pilotage pourra étudier cette faisabilité, rechercher des partenaires financiers et informer les habitants de Loire Forez Agglo pour recueillir leurs ressentis et leurs attentes ;
- l'achat de terrains agricoles ou utilisation des ressources foncières communales ou communautaires via la préemption si besoin (amendement du 14 nov. 2019). Leurs nombres et leurs qualités varient en fonction des besoins et des attentes ;
- le recrutement de personnels qualifiés en production maraichère et fruitière, capables de conduire des expérimentations adaptatives et de transmettre et former ;
- la diversification progressive des productions agricoles. Petit à petit, diversifier et augmenter la production afin de produire des légumes à la fois de saison et en quantité suffisante.

La commune de Mouans-Sartoux, à l'origine du projet

> « La première régie agricole communale vient de Mouans-Sartoux, commune de 9500 habitants des Alpes-Maritimes. La mairie a décidé en 2010 de gérer elle-même les cantines scolaires et s'est fixée l'objectif de proposer aux enfants des légumes issus à la fois de l'agriculture biologique mais aussi locale. Devant l'impossiblité de fournir en produits bio les cantines, la commune a décidé de produire directement ses fruits et légumes biologiques et locaux.
> Mouans-Sartoux crée donc une régie agricole communale qui repose sur le même principe que la régie des eaux ou celle de l'assainissement. L'objectif est alors de produire 30 tonnes de légumes afin de combler les besoins des 3 cantines scolaires (soit 1100 repas par jour). Cet objectif est atteint dès 2012. » (Réf : premier lien ci-dessous)

Lien(s)

https://www.elueslocales.fr/developpement-durable/produire-local-bio-pari-ambitieux-regies-agricoles-communales/

https://www.youtube.com/watch?v=Yfy4xgSCI30

#3 – CRÉER UNE CONSERVERIE POUR CONSOMMER TOUTE L'ANNÉE LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE.

Pour fournir des légumes locaux toute l'année aux différentes restaurations collectives, il nous faut devenir capables de transformer et conserver les productions locales ; notamment les surproductions estivales lorsque les cantines scolaires sont fermées.
Créer un atelier communautaire et/ou réaffecter, l'été, les cuisines des grandes cantines du territoire nous permettra d'atteindre cet objectif.

En lien avec les mesures du PACTE transition M5-Filières paysannes M6-Foncier agricole et installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices M7-Alimentation dans la restauration collective. M17-Transport des marchandises M19-Réduction et tri des déchets M27-Inclusion des personnes éloignées du monde du travail M32-Monnaie locale complémentaire et citoyenne

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.5.1 Réaliser un projet d'alimentation territorial (PAT)

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

L'été, les restaurations scolaires ne fonctionnent pas et, dans le même temps, la production maraîchère est maximale. Ainsi, si la #2 régie communautaire de production a pour objectif principal de fournir les restaurants scolaires, elle perd de fait son principal débouché au moment de son pic de production.

Transformer et conserver ces surplus locaux permet de résoudre l'équation tout en augmentant "notre" autonomie alimentaire pendant la période hivernale.

De plus, on peut lister les co-bénéfices suivants :
- offrir des débouchés nouveaux aux paysans et développer l'agriculture paysanne et locale ;
- répondre aux exigences de la loi EGALIM et à nos ambitions collectives (#5 Aller plus loin que la loi EGALIM) ;
- baisser le coût environnemental de la restauration collective en réduisant le gaspillage alimentaire, les déchets d'emballage et les transports routiers excessifs ;
- développer de nouvelles activités sur le territoire et l'emploi permanent et/ou saisonnier ;
- utiliser des outils productifs (via des conventions avec le département ou la Région) à l'arrêt en période estivale ;
- proposer dans les restaurants collectifs des produits de meilleure qualité ;
- proposer des produits locaux aux associations engagées dans la solidarité alimentaire ;
- …

.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Pour mettre en conserve nos produits locaux, trois solutions complémentaires :

- créer un atelier de transformation et de conservation et embaucher du personnel ;
- réaffecter les plateaux techniques et les personnels des restaurants collectifs des écoles, voire des collèges et lycées, via des conventions avec le Département et la Région ;
- soutenir et encourager les acteurs privés qui voudraient se lancer dans ce secteur.

Les coûts engendrés par la création d'un atelier et l'embauche de personnel serait contrebalancés par les économies faites sur les transports, les emballages et la réduction du nombre d'intermédiaires. Sans oublier les retombées positives pour la vitalité économique locale. C'est sur ces principes que le prix des repas scolaires a diminué à Mouans-Sartoux grâce à la Régie communale de production agricole.

Intégrée à la réflexion sur la #1 ceinture maraîchère et fruitière en AB, la conserverie fonctionnera en lien étroit avec la #2 régie communautaire de production et la #4 régie d'Achat qui assurera la question logistique des produits. Les conserves (cuisinées ou non), seront alors stockées dans les entrepôts de la #4 régie d'Achat.

> A Bussy-Albieux, la conserverie de l'ESAT est un bel exemple pour comprendre ce qu'on peut faire et en saisir la complexité.

Lien(s)

https://laconserverielocale.fr/

http://www.le-bateleur.org/transformation-alimentaire-et-conserverie/

> "(...) Souvent parce qu'ils n'ont pas le temps ou parce qu'ils préfèrent sous-traiter cette opération, des structures agricoles nous contactent pour déléguer leurs fabrications de bocaux. Le Bateleur transforme donc à façon pour des producteurs : lorsqu'un producteur veut déléguer la transformation de ses produits, il s'adresse au Bateleur qui prend en charge les matières premières et la transformation, selon une recette choisie ensemble. Le producteur récupère les conserves et les commercialise de son côté. Cette activité représente environ 10 000 bocaux transformés par an."

https://www.cestpossible.me/action/faut-quon-serve-la-conserverie-mobile-et-solidaire-de-la-drome/

https://lepont.asso.fr/ecocook/

#4 - CRÉER UNE RÉGIE D'ACHAT/DISTRIBUTION SUR LE TERRITOIRE LOIRE-FOREZ POUR FOURNIR LA RESTAURATION COLLECTIVE.

Approvisionner les restaurations collectives en produits locaux et bio est une vraie difficulté pour les responsables des achats. Dans un contexte où la loi EGALIM prévoit d'inclure 50% de bio dans la restauration scolaire dès 2022, comment trouver les quantités nécessaires à la préparation des repas ?
Une régie communautaire d'achats apparaît comme une solution pérenne. Elle centralise les besoins, répertorie les productions locales, les collecte et les redistribue, et s'occupe même de la gestion des surplus (en période estivale). Elle est en lien avec la #2 Régie communautaire de production, la #1 Ceinture maraîchère et fruitière, et la #3 Conserverie. Sur les productions qui n'existent pas sur le territoire, sa taille lui permet d'importer de grosses quantités, d'en négocier les prix et d'optimiser les transports.

Prenons un exemple :
Un responsable des achats dans une cantine choisit des produits locaux et de qualité et passe commande via la plateforme numérique. Ensuite, soit :
• les produits ont été localisés chez un producteur voisin et c'est lui qui les livre ;
• les produits sont stockés par la Régie et c'est le service logistique de celle-ci qui apporte la commande.

En lien avec les mesures du PACTE transition M1-Achats publics responsables M5-Filières paysannes M6-Foncier agricole et installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices M7-Alimentation dans la restauration collective. M17-Transport des marchandises M19-Réduction et tri des déchets

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.5.1 Réaliser un projet d'alimentation territorial (PAT)

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

Créer une Régie d'Achat Communautaire permettrait :

- de mettre à disposition des Structures de Restauration Collectives (SRC) les denrées des différents producteurs (publics ou privés) du territoire : maraîchers, #2 régie de production, boulangers-paysans, éleveurs, apiculteurs, producteurs de fruits...
- d'offrir à ces producteurs locaux, et notamment à ceux qui ont signé la Charte "Label Ceinture", un marché constant ;
- de créer et de maintenir des emplois dans la filière agricole ;
- de stocker dans des conditions optimales les denrées maraîchères, et mutualiser les infrastructures existantes (#25 Plate-forme de mutualisation) ;

● de contrôler un cahier des charges exigeant : local et de saison, bio, responsable quant aux gaspillages de ressources…) et ainsi favoriser la transition agricole vers des modes de production durables ;
● de faire des économies de carburant / temps de livraison des producteurs ;
● de réduire les invendus et le gaspillage alimentaire, grâce à la #3 conserverie, et à l'utilisation des cuisines des cantines en période estivale ;
● de réduire drastiquement l'usage des plastiques d'emballage ;
● d'organiser en parallèle la collecte et la gestion des bio-déchets ;
● maîtriser les prix en harmonisant l'offre et la demande, réduire les transports nationaux ;
● d'organiser la collecte chez les producteurs et les distributions ;
● d'établir de la solidarité entre les communes en proposant des tarifs uniques selon les types de restauration ;
● de créer du lien entre les producteurs et les consommateurs ;
● de donner aux consommateurs la culture du "manger-local" ;
● d'augmenter l'autonomie alimentaire de notre territoire ;
● de se désengager des délégations de Service Public incompatibles avec les exigences de qualité nutritionnelle et d'empreinte écologique ;

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

● Recenser les producteurs/structures de restauration locaux et les insérer dans le projet.
● Créer la structure juridique de la Régie d'achats Communautaire et celle des contrats de partenariat.
● Trouver un lieu pertinent géographiquement permettant le stockage et les acheminements.
● Intégrer la Régie dans le PAT, en lien avec la #2 régie de production, plus globalement la #1 ceinture maraîchère et fruitière en AB et la #3 conserverie.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Un tel projet se conçoit au niveau de la Communauté d'agglomération Loire Forez.
En effet, à cette échelle, il est possible de concevoir les investissements suivants :
● un lieu de stockage ;
● un·e ou plusieurs employé·e·s pour gérer les entrées, les stocks et les sorties de productions, la gestion de la plateforme numérique et la comptabilité ;
● dans l'idéal, un véhicule de livraison frigorifique capable de gérer simultanément livraisons-enlèvements et collecte des déchets ;
● un outil de liaison informatique entre la régie et les différentes restaurations collectives pour informer de l'état des stocks et passer les commandes = la plateforme numérique ;
● une optimisation de la logistique (organisation des collectes, et des livraisons, mutualisation camion frigorifique).

Idée :

Les échanges pourraient être réglés en liens, notre monnaie locale.
Les surplus estivaux seront dirigés vers la conserverie pour être consommés dans l'année par les mêmes structures.

Ressource(s)

https://www.pacte-transition.org/ -mesures?preview=poi.5cbf2d6040bb4e2a4cfddf7f&tags=%C3%89conomie

#5 – PROPOSER PLUS DE PRODUITS BIO, LOCAUX, DE SAISON ET NON CARNÉS DANS LES CANTINES SCOLAIRES.

Les enjeux environnementaux, climatiques et de santé publique nous imposent de repenser notre alimentation. L'alimentation collective est un bon levier pour avancer dans cette direction.
Allons au-delà des obligations de la loi EGALIM et proposons aux enfants, dès 2025 :
au moins 75% de bio* et/ou local et/ou équitable et/ou sous signe de qualité et 2 repas végétariens par semaine.

En lien avec les mesures du PACTE transition M1-Achats publics responsables M5-Filières paysannes M7-Alimentation dans la restauration collective. M19-Réduction et tri des déchets

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.5.1 Réaliser un projet d'alimentation territorial (PAT)

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

Notre consommation de viande s'est fortement renforcée depuis 50 ans. Sur la planète, 70% des terres agricoles sont destinées à nourrir les animaux : cette pression sur les terres se traduit par de nombreux conflits fonciers (accaparement des terres) et une déforestation importante. D'après le GIEC, manger moins de viande serait le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole. Manger moins de viande va également de pair avec manger une viande de meilleure qualité, issue d'animaux élevés localement qui pacagent dans les prés.

De façon plus générale, l'enjeu est de faire évoluer notre alimentation vers des produits plus sains, issues de filières bio, équitables et/ou locales, qui permettent un lien entre agriculteur·trices et consommateur.trices, et plus respectueux de la planète. La restauration collective est un levier efficace à l'échelle des territoires pour engager une telle démarche de réflexion, en rendant accessible à tou·tes ces produits, et en structurant les filières concernées.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Nous avons pour objectif qu'en 2025 soient proposés au minimum 75 % de produits bio* et 2 repas végétariens par semaine avec en priorité des produits locaux, équitables et de qualité.

(* ou en conversion en Agriculture biologique)

Comment (moyens humains et financiers) ?

Formation et sensibilisation

- Former les cuisinier·e·s et le personnel de cantine à l'introduction de produits bio locaux et à la diversification des protéines, et leur fournir un corpus de recettes adaptées à la restauration collective.
- Former les acheteur·se·s et les gestionnaires impliqué·e·s dans la restauration collective aux

questions environnementales, sociales, sanitaires de notre alimentation et aux démarches de réduction du gaspillage alimentaire.

- Déployer un plan de sensibilisation sur la nécessité de diversifier sa consommation de protéines (conférence, communication directe…) auprès des entreprises, du grand public et dans le scolaire (plan rendu obligatoire par la loi EGALIM).
- En restauration scolaire en particulier : organiser des ateliers sur la provenance des aliments consommés par les enfants, sur l'impact environnemental de ceux-ci ; organiser également des visites de fermes d'où proviennent les aliments cuisinés ; organiser avec les enfants des pesées d'assiettes, et le tri sélectif des déchets, pour agir sur le gaspillage alimentaire. Co-construire les menus avec eux·elles (et le·a diététicien·ne de la ville).

Filières et infrastructures

Collaborant avec les maraîcher·es, légumier·es, éleveur·ses, arboriculteur·trices, céréalier·es du territoire, de nouvelles structures sont nécessaires pour atteindre de tels objectifs :

- une #1 ceinture maraîchère et fruitière en AB ;
- une #4 régie d'achat/distribution sur le territoire Loire-Forez pour fournir la restauration collective ;
- une #2 régie communautaire de productions maraîchère et fruitière en AB ;
- une #3 conserverie pour consommer toute l'année la production agricole locale.

Politiques publiques & concertations citoyennes

- Introduire dans les différents cahiers des charges et appels d'offre des marchés publics des critères de qualité environnementale et de bien-être animal, en particulier des produits bio et issus du commerce équitable (riz, pâtes, quinoa, épices, fruits, chocolat, boissons froides ou chaudes…).
- S'interroger pour chaque produit de la juste rémunération des producteur·trices et si l'offre équitable existe.

Utiliser les outils officiels comme la boîte à outil Localim ou encore le guide pratique du Ministère de l'agriculture pour favoriser les achats locaux et de qualité.

- Créer un Projet Alimentaire Territorial donnant une large place aux habitant·es et aux producteur·trices dans la définition et le développement des politiques alimentaires et agricoles locales.

Lien(s)

https://www.pacte-transition.org/ - mesures?preview=poi.5cc6c44940bb4e06423ee0a9&tags=Commune

La commune de Mouans-Sartoux (9 668 hab.) a progressivement basculé en bio, local ou bio-équitable, jusqu'à atteindre les 100 % en 2012. Ainsi, 85 % des aliments qui composent les mille repas quotidiens (préparés dans une légumerie municipale) proviennent des six hectares dévolus au maraîchage que possède la régie agricole municipale. En plus d'un contrôle de l'approvisionnement, la commune travaille sur le recyclage des déchets alimentaires et sur le rapport aux protéines animales en proposant un repas sans viande par semaine.

#6 - DONNER PLUS DE PLACE AU « MARCHÉ DES PRODUCTEURS », LE SAMEDI, À MONTBRISON.

L'autonomie alimentaire de notre territoire doit nettement progresser. Les agriculteurs locaux nous sont à ce titre très précieux et méritent soutien et encouragements.
Quand ils démarrent leur activité, les agriculteurs locaux peinent parfois à trouver leurs clients et se retrouvent alors avec des difficultés supplémentaires qui s'ajoutent à celles déjà posées par les changements climatiques.

Pour ceux qui souhaitent se faire connaître et vendre au marché de Montbrison, une place de choix doit leur être laissée afin de montrer officiellement le soutien porté par les élus et à travers eux par toute la population.

En lien avec les mesures du PACTE transition M5-Filières paysannes M6-Foncier agricole et installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices M17-Transport des marchandises M19-Réduction et tri des déchets

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.5.1 Réaliser un projet d'alimentation territorial (PAT)

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

Partout en France, les marchés de producteurs se développent et font preuve d'une attractivité réelle auprès des consommateurs et des touristes.

Les arguments pour donner aux producteurs locaux les meilleures places sur notre marché de Montbrison ne manquent pas :

- Offrir aux habitants du territoire les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous.
- Augmenter l'autonomie alimentaire de notre territoire.
- Soutenir la création d'emploi dans le secteur primaire en encourageant la filière agricole.
- Diminuer les déchets, les transports et les nuisances environnementales en consommant localement les produits d'une agriculture plus vertueuse.
- Proposer des produits plus sains et pour tous grâce aux circuits courts.
- Créer des liens entre les consommateurs et les producteurs.
- Permettre aux agriculteurs d'être justement rémunérés de leurs efforts.
- Continuer à embellir et à développer notre « plus beau marché de France » !
- Encourager les nouvelles pratiques agricoles portées par ces pionniers de l'agriculture de demain.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Il s'agît donc pour la Mairie et LFA d'organiser le marché afin de permettre le maximum de visibilité aux producteurs locaux, et d'ouvrir des places aux nouveaux arrivants. Par exemple, le « coin des

producteurs » pourrait être clairement identifié et identifiable.

.

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

#7 - VÉGÉTALISER LA VILLE. P.22

#8 - DÉVELOPPER DES STRATÉGIES D'ADAPTATION AUX SÉCHERESSES ET AUX INONDATIONS. P.25

#9 - FAVORISER LA PRÉSENCE DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE EN CRÉANT DES REFUGES LPO. P.28

#10 - ACCOMPAGNER LES CITOYENS VERS UN MODE DE VIE PLUS SOBRE EN CARBONE, VIA UN PROCESSUS « CONVERSATIONS CARBONE ». P.30

#7 – VÉGÉTALISER LA VILLE.

Temporalité : Long terme

Canicules, liens sociaux, santé… La végétalisation des espaces offre des solutions d'adaptation urbaine incontournables :

- **Rafraîchissement : ombre et évapo-transpiration ;**
- **Dépollution : diminution des particules fines et stockage du CO2 ;**
- **Bio-diversité : complémentarité des espèces, retour des pollinisateurs ;**
- **Bien-être : réduction du niveau de stress, lieux de (sur)vie.**
- **Autonomie alimentaire : implantation d'espèces comestibles.**

Les expériences menées en France et à l'étranger se multiplient, toujours au profit du bien-être des habitants.

En lien avec les mesures du PACTE transition M8-Trames vertes, bleues, et noires M9-Fin au développement de grandes surfaces M16-Place des véhicules en ville M28-Dispositifs de participation citoyenne M30-Politique associative et initiatives citoyennes

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.5.2 Améliorer la résilience aux changements climatiques 7.6.2 Favoriser le développement des énergies solaires dans le PLUI et les PLU, inciter le recours aux énergies renouvelables et le bioclimatisme pour la construction neuve

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

La fréquence accrue des canicules, effet sensible du réchauffement climatique, nous conduit à repenser l'aménagement de nos villes. Ainsi, la loi biodiversité propose aux collectivités locales d'exiger, au moment du dépôt du permis de construire, la restitution du double de l'espace minéralisé en surfaces végétalisées et perméables.

Les différences de température entre la campagne et la ville peuvent atteindre 10°, en particulier la nuit et du fait d'une végétalisation trop faible. En période caniculaire, seules les villes végétalisées sont supportables.

D'après une étude récente, une vingtaine de minutes dans un parc ou un environnement naturel en ville, suffit pour diminuer le niveau de stress (résultats dans Frontiers in Psychology).

La santé des habitants des villes riches en espaces verts est meilleure.

Comme le montre l'environnement des composteurs partagés, les liens sociaux augmentent avec la végétalisation des quartiers.

> "À partir du moment où vous avez un espace vert à proximité, ça va faire baisser la température et le niveau de pollution potentielle." La ville a lancé un programme notamment pour planter 100 000 arbres dans les six prochaines années, dont des arbres fruitiers, pour "recréer des îlots de fraîcheur dans la ville, qui vont pouvoir s'autogérer" . Isabelle Le Manio, adjointe à Angers :

Comment (moyens humains et financiers) ?

- Appliquer le principe de la loi Biodiversité dans le PLUI de Loire Forez en appliquant un coefficient de biotope ou de pleine terre à toutes constructions nouvelles comme le fait Grenoble pour rendre perméable la ville (#8 Adaptation aux sécheresses).
- Distribuer un Kit Végétal aux habitants demandeurs (permis de végétaliser + signature de charte) avec autogestion de son mini-jardin sur le trottoir.
- Désimperméabiliser et déminéraliser (parking en stabilisé, matériaux poreux drainants, privilégier la pleine terre dès que les usages le permettent).
- Développer les noues paysagères et favoriser la présence de l'eau en ville, source de rafraîchissement et d'espace "oasis".
- Installer des fontaines en ville en récupérant les eaux de pluie.
- Prévoir des matériaux d'études des aménagements urbains, questionner les matériaux à utiliser (financements Agence de l'eau). Profiter des travaux de voirie pour installer les nouveaux revêtements poreux (gravier, dalles alvéolées à ensemencer ou engazonner, végétations résistantes au stress hydrique, pavés drainants, bétons drainants, élastomères).
- Végétaliser et rendre aux piétons certaines ruelles inutiles aux voitures. Les utiliser pour y installer les fameux « îlots de fraîcheur », des jeux pour les enfants, des pergolas. On peut commencer avec les ruelles déjà piétonnes (la rue du Paradis pour commencer ?) (#22 Centre-ville plus accueillant).
- Multiplier les parcs avec de l'eau.
- Privilégier les espèces fruitières pour toute nouvelle plantation d'arbres.
- Créer de nouveaux jardins partagés, ouvriers, pédagogiques et urbains comme à Savigneux.
- Installer et promouvoir les toits végétalisés, également vertueux pour l'isolation des logements et le rafraîchissement en été.
- Multiplier les composteurs partagés pour enrichir les espaces à végétaliser.
- S'inspirer d'expériences comme les « forêts-jardins » de la méthode Miyawaki pour planter densément des comestibles et augmenter la biodiversité en limitant les interventions humaines.
- Impliquer les habitants aidés par les services des espaces verts et les associations volontaires. Les laisser s'approprier les espaces et les tâches : l'entretien de mini-jardins, de jardins partagés, des composteurs publics...
- Impliquer les enfants avec les associations s'occupant de la jeunesse ou des animations portées par les collectivités.
- Etudier l'implantation d'espaces et d'espèces mellifères, afin de favoriser les insectes pollinisateurs sauvages puis dans un second temps installer des ruches avec la ville et l'association « l'Abeille du Forez » pour promouvoir les abeilles domestiques.

> Le coefficient de biotope par surface définit la part de surface éco-aménagée (végétalisée ou favorable à l'écosystème) sur la surface totale d'une parcelle qui fait l'objet d'un projet de construction (neuve ou rénovation). Il permet d'assurer la qualité environnementale d'un projet d'urbanisme donnant une place au végétal et à ses fonctions positives en ville (rafraîchissement, perméabilité des sols, alimentation nappe, faune, flore, etc.).
>
> Pionnière en la matière, la ville de Berlin exploite le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) dans ses projets de construction depuis 1998. En France, le CBS apparaît lors des débats sur le projet de loi ALUR en tant qu'indicateur d'aménagement durable. Une enquête menée en 2015 par l'Observatoire de la biodiversité végétale montre que le coefficient de biotope par surface (CBS) est de plus en plus intégré aux obligations des documents d'urbanisme locaux. Grenoble et Lyon s'y attellent également.

Ressource(s)

https://lareleveetlapeste.fr/des-permis-de-vegetaliser-fleurissent-de-plus-en-plus-en-france/?fbclid=IwAR3hFVKyMBh6IsPK9PE-D4nNbTW4nHJpv4SZxD5NgRlIAQRTVSgu431T5yA

Des permis de végétaliser fleurissent de plus en plus en France.

Lien(s)

https://www.franceculture.fr/emissions/hashtag/vegetaliser-la-ville-quand-le-vert-remplace-le-gris

https://www.pourquoidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/28760-Une-petite-dose-nature-diminue-stress-urbains

#8 – DÉVELOPPER DES STRATÉGIES D'ADAPTATION AUX SÉCHERESSES ET AUX INONDATIONS.

Il s'agit de promouvoir des solutions fondées sur la nature qui vise à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière à améliorer la capacité de résistance et de résilience des milieux face au changement climatique.
L'enjeu ici est de renforcer l'intégration de la question de la disponibilité en eau, présente et future, dans toutes les politiques publiques et schémas sectoriels des activités économiques (agriculteurs, utilisateurs d'eau, consommateurs) notamment en amplifiant la dynamique de concertation et de co-construction locale et territoriale.

En lien avec les mesures du PACTE transition M8-Trames vertes, bleues, et noires M10-Ressource en eau

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.5.2 Améliorer la résilience aux changements climatiques

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

Les travaux scientifiques indiquent que des modifications du cycle de l'eau sont à prévoir en raison du changement climatique. Ces modifications auront un effet plus ou moins prononcé selon les territoires et selon les scénarios:

- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des extrêmes (sécheresses et inondations)
- une baisse des écoulements moyens de surface
- une baisse de la recharge des nappes

Pour limiter l'impact de ces évènements climatiques sur les usages de l'eau, tout en préservant les milieux naturels et leur biodiversité, il convient de mieux gérer et d'anticiper les épisodes de sécheresses et d'inondation par une meilleure gestion de l'eau.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

1. Optimiser et restreindre les prélèvements d'eau

Le premier levier d'adaptation est la réduction des prélèvements d'eau effectués pour les différents usages. Les économies potentielles concernent tous les domaines : bonnes pratiques à la maison, promotion des toilettes sèches, recherche et réparation des fuites des réseaux de distribution d'eau potable, utilisation de technologies moins consommatrices d'eau pour l'industrie, refroidissement en circuit fermé pour la production d'électricité, systèmes agricoles moins consommateurs d'eau, etc.

Il est aussi souhaitable de réduire la vulnérabilité des usages. En agriculture par exemple, il est possible de substituer certaines cultures par d'autres, moins demandeuses en eau, sans pour autant avoir à changer de système agricole. C'est ainsi que la culture du sorgho peut remplacer

celle du maïs pour la production d'aliments pour le bétail, avec des besoins d'irrigation plus faibles.

La réglementation relative à la sécheresse concerne essentiellement les prélèvements d'eau, puisque c'est le principal facteur qui peut être contrôlé. Elle repose sur un encadrement des prélèvements d'eau, qui peuvent être soumis à autorisation selon les volumes prélevés. En cas de sécheresse hydrologique, peuvent s'ajouter des restrictions temporaires des usages de l'eau, déclenchées par le préfet à l'échelle du département (par arrêté préfectoral). L'objectif de ces mesures temporaires est de préserver les écosystèmes aquatiques, mais aussi de garantir un accès à l'eau aux usages prioritaires : alimentation en eau potable, sécurité civile et santé.

Les restrictions sont déclenchées au cas par cas. Elles peuvent aller de l'incitation aux économies d'eau jusqu'à la stricte interdiction des prélèvements dans les situations les plus critiques.

2. Préserver la capacité des milieux à retenir l'eau

L'objectif est de renforcer la préservation et la restauration des milieux humides et aquatiques et le réseau qu'ils constituent, pour maintenir ou améliorer leurs fonctionnalités (épuration, régulation et atténuation des flux d'eau, limitation du réchauffement, support d'une biodiversité et d'activités humaines).

Un autre levier consiste à préserver la capacité naturelle des milieux aquatiques à retenir l'eau. C'est par exemple le cas des milieux humides (y compris en contexte urbain par des opérations de renaturation comme des noues), comme certaines prairies agro-naturelles, dont le sol reste gorgé d'eau très longtemps. Les travaux de drainage qui visent à les assécher réduisent fortement cette capacité, et augmentent leur vulnérabilité à la sécheresse. Leur présence dans un bassin versant contribue, au contraire, à ralentir les phénomènes de sécheresse.
Il est important de sensibiliser et accompagner la profession agricole sur ces enjeux.

Autre exemple, la végétation boisée qui se développe sur les rives des milieux aquatiques - appelée ripisylve - permet de limiter l'exposition au soleil et au vent à proximité des berges.
Elle est particulièrement efficace pour limiter l'échauffement de l'eau des petits cours d'eau. Des actions doivent être menées dans ce sens en sensibilisant les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles.

3. Stopper l'hyper imperméabilisation

Il s'agit de limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et aller vers une désimperméabilisation des sols pour notamment favoriser l'infiltration de l'eau, éviter une contamination en polluants des eaux de ruissellement et limiter les inondations.
Les élus municipaux et les aménageurs publics/privés doivent intégrer ces nouveaux enjeux en pratique et dans les textes réglementaires, notamment le PLUI.

L'instauration du coefficient de biotope par surface, mentionné dans la mesure #7 Végétaliser la ville est, par exemple, un outil intéressant pour favoriser le maintien d'espaces de pleine terre en milieu urbain.

4. Restaurer de vrais sols organiques

L'objectif est de promouvoir et mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des sols afin de recréer une forte activité organique et une bonne structuration du chevelu racinaire des végétaux. Outre le rôle important dans la captation du carbone par le retour de la matière végétale dans le sol, ces sols permettent de réguler le régime des eaux superficielles (dont le bon fonctionnement des zones humides) et souterraines (meilleure recharge et meilleure capillarité de bas en haut en période sèche). Ces actions de bonne gestion permettent d'augmenter la réserve utile des sols et répondent donc au besoin en eau des cultures. Cette approche culturale est notamment soutenue dans le cadre de l'agroforesterie, qui reste à favoriser plus largement.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Moyens à étudier avec les services compétents.

Lien(s)

https://www.eaufrance.fr/anticiper-la-secheresse-et-sadapter-ses-consequences

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Concertation_PNACC2_Fiches%20recommandations%20Milieux.pdf

#9 – FAVORISER LA PRÉSENCE DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE EN CRÉANT DES REFUGES LPO.

Chaque collectivité possède et entretient des espaces verts ouverts au public : parc urbain, espace de jeux, jardin d'agrément, abords d'un cours d'eau, etc. Ces lieux sont très appréciés des habitants et riverains mais leur gestion est souvent peu adaptée à l'accueil de la biodiversité ordinaire alors que quelques actions simples et souvent peu onéreuses pour les finances publiques permettraient d'accroître sensiblement leur potentiel.
Même en ville on peut agir efficacement pour freiner la disparition des espèces par la réalisation d'aménagements favorables pour la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes, mares, spirales aromatiques….) et une gestion écologique différenciée.
Un partenaire associatif d'envergure nationale (LPO) est susceptible d'accompagner les collectivités volontaires ou les particuliers pour mettre en œuvre cette démarche en vue d'être labellisé.

En lien avec les mesures du PACTE transition M8-Trames vertes, bleues, et noires

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.5.2 Améliorer la résilience aux changements climatiques

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

La biodiversité nous est indispensable pour nous alimenter, rester en bonne santé, nous divertir ou nous ressourcer. L'homme fait partie de cette biodiversité comme une espèce vivante parmi d'autres avec lesquelles l'interdépendance est essentielle.
L'appropriation de l'espace par les activités humaines a tendance à ne laisser que très peu de place au reste du vivant. Le constat fort inquiétant de la disparition des espèces, même les plus familières, nous invite à repenser et modifier notre rapport à la nature et plus généralement à réduire l'impact désastreux de nos activités sur les écosystèmes naturels. Chacun peut y contribuer et particulièrement les collectivités locales car leurs actions peuvent impliquer la population.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

- Entrer en contact avec la LPO Loire pour prendre connaissance des modalités de création d'un refuge par la collectivité.
- Désigner les espaces potentiellement labellisables. (#7 Végétaliser la ville)
- Mobiliser le personnel technique (service des espaces verts) qui mettra en œuvre l'opération.
- Elaborer conjointement le projet en s'appuyant sur l'évaluation faite par les chargés d'études de l'association.
- Mettre en place ce projet avec un accompagnement par l'association LPO Loire.

- Sensibiliser les habitants pour développer également des Refuges particuliers.

Les actions à mener pourront varier selon la nature de l'espace vert et son potentiel : plantations de végétaux, poses de nichoirs, réalisation d'une mare pédagogique, établissement d'un plan de communication, formation des agents techniques, contrôle des espèces invasives, entretien écologique, etc.

> La Ligue de Protection des Oiseaux
>
> Première association de protection de la nature en France, reconnue d'utilité publique depuis 1986, la LPO dispose d'une capacité d'expertise dans la gestion des milieux naturels et de celle de la faune. Dans le domaine de la préservation des espaces, la LPO offre l'opportunité aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités territoriales d'inscrire leurs terrains dans le réseau des Refuges LPO, premier réseau français de jardins écologiques en faveur de la biodiversité. Depuis sa création près de 20 000 refuges ont vu le jour sur plus de 30 000 hectares (près de 500 dans la Loire sur 580 hectares).

Comment (moyens humains et financiers) ?

L'envergure et la durée du projet de Refuge s'adaptent aux possibilités de chaque structure selon son niveau d'implication potentiel en termes de logistique et de budget. Le projet pourra donc nécessiter un nombre variable d'heures de technicien et/ou du responsable des espaces verts de la commune suivant le contenu du projet.
Les coûts sont, en général, marginaux à l'échelle du budget d'une ville. L'action deviendra même source d'économies budgétaires si la gestion horticole des espaces verts devient extensive.

> De nombreuses communes de la Loire ont déjà créé un refuge LPO : Saint-Chamond, Saint-Etienne, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Priest-en-Jarez, L'Etrat, Firminy, Chamboeuf, La Talaudière etc…

Lien(s)

https://refuges.lpo.fr/

https://loire.lpo.fr/2017/02/17/quest-quun-refuge-lpo/

#10 - ACCOMPAGNER LES CITOYENS VERS UN MODE DE VIE PLUS SOBRE EN CARBONE, VIA UN PROCESSUS « CONVERSATIONS CARBONE ».

Face au changement climatique, comment décarboner nos modes de vie ? Participer au dispositif éprouvé des "Conversations Carbone" apporte des solutions pour dépasser ses blocages psychologiques à l'action et découvrir les moyens de réduire ses émissions personnelles de GES.

En lien avec les mesures du PACTE transition M3-Sobriété et efficacité énergétique

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.3.2 Mettre en place une aide pour le remplacement des appareils de chauffage au bois des particuliers 7.3.4 Organiser un appel à manifestation d'intérêts sur la construction bâtiments privés ou publics à faible impact environnemental

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

La question du changement de comportement est un enjeu clé de la transition écologique et énergétique. Le progrès technique, à lui seul, ne permettra pas d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.
La contrainte climatique est si grave, voire si désespérante, que la tentation est très forte de l'oublier, de l'occulter, voire de la nier.
Comment rester positif.ve.s, apprendre à apprécier un mode de vie plus sobre, choisir des actions judicieuses, efficaces et conformes aux priorités de chacun.e ?

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Bonne nouvelle : les « Conversations Carbone », mises au point par une psychanalyste et un ingénieur, apportent une méthode très puissante qui associe une analyse psychologique à des réponses pratiques ciblées : c'est une méthode adaptée à tout public.

Les ateliers participatifs combinent données factuelles, discussions de groupe, exercices et jeux. Ils offrent un espace d'exploration des émotions liées au changement climatique et au renoncement volontaire à un certain mode de vie, de façon à inscrire le changement dans la durée. Le tout est riche de perspectives optimistes et permet une réduction concrète de l'empreinte carbone de chacun.

Comment (moyens humains et financiers) ?

La mise en place de la méthode est à réaliser au niveau de LFA, comme un certain nombre de collectivités territoriales l'ont déjà fait dans toute la France, et notamment en Rhône Alpes (voir lien ci-dessous). Cette mise en place sera facilitée sur le terrain par le relais actif dans les communes d'élus et de citoyens motivés (#14 Relayer les actions LFA).

Le parcours en groupe d'une dizaine de personnes (6 ateliers de 2 heures en 4 mois) accompagnées de 2 facilitateurs spécifiquement formés (psychologue et technicien) permet à chaque participant d'élaborer son propre plan d'action visant une réduction de ses émissions personnelles de GES, dans chacun des 4 secteurs :

- énergie à la maison ;
- mobilité ;
- alimentation et eau ;
- consommation et déchets ;

Ce dispositif contribue à « fertiliser » le "Plan d'Action Energie Climat" du territoire, en vue d'atteindre les objectifs des politiques de transition énergétique/écologique. La méthode permet de :

- créer des « minorités actives » pour soutenir la dynamique Energie-Climat du territoire ;
- accélérer l'effet de « contagion », encourageant les participants à devenir acteurs ;
- former des « facilitateurs territoriaux » compétents sur l'accompagnement des changements de comportements ;
- informer sur les ressources locales (dispositifs, solutions, acteurs…) ;
- évaluer les gains obtenus et en faire leur suivi pour rendre compte au plus grand nombre.

Lien(s)

http://www.institut-negawatt.com/

https://conversations-carbone.fr/

https://conversations-carbone.fr/les-prochains-groupes/

DÉMOCRATIE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE

#11 - METTRE EN PLACE UN COMITÉ CITOYEN SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT. P.33

#12 - ALLOUER UN BUDGET POUR DES PROJETS CITOYENS. P.35

#13 - FACILITER L'HABITAT PARTICIPATIF URBAIN ET RURAL. P.37

#14 - RELAYER LES INITIATIVES DE TRANSITION SUR TOUT LE TERRITOIRE. P.40

#11 - METTRE EN PLACE UN COMITÉ CITOYEN SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT.

Face aux dérèglements climatiques et écologiques, il est urgent d'agir dans toutes les directions. Face à l'ampleur des décisions et des mesures à prendre, les comités citoyens peuvent être des solutions pour épauler l'action des élu-e-s.

A l'instar de la convention citoyenne sur le climat au niveau national, un comité citoyen local permanent sur le climat et l'environnement pourra formuler des recommandations en matière de politique environnementale et les soumettre au conseil municipal.

Ses membres pourront, pour partie, être choisis par tirage au sort parmi les habitants. Chaque année, les propositions/avis du comité seront présentés en réunion publique, et la collectivité argumentera ses arbitrages. Ce comité pourra être doté d'un #12 budget participatif.

En lien avec les mesures du PACTE pour la transition M28-Dispositifs de participation citoyenne M29-Commission extra-municipale du temps long

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.5.2 Améliorer la résilience aux changements climatiques

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

La lutte contre le réchauffement climatique implique de tels changements dans nos modes de vie qu'il est impossible de réaliser cette transition sans l'adhésion du plus grand nombre et une forte mobilisation des élus. La façon de gouverner la cité doit donc évoluer.
De plus, les Français ont soif de démocratie et souhaitent être davantage associés aux décisions qui les concernent au quotidien.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Quelle démarche ?

1. Former plusieurs élus et agents à la démocratie participative.
2. Cadrer le rôle (propositions, recommandations, avis critiques sur la cohérence de la politique...), le fonctionnement et la composition du comité citoyen (nombre de membres, fréquence des réunions, modalités d'animation et de travail...)
3. Organiser une réunion publique d'information sur la création du comité pour présenter son fonctionnement et pour recruter le collège des "volontaires", communiquer particulièrement auprès des associations locales en lien avec la transition écologique et sociale.
4. Tirer au sort le collège des "tirés au sort" sur les listes électorales.
5. Etablir un programme de formation pour le comité.
6. Former les membres du comité citoyen (2 ½ journées) pour les faire monter en compétences et

créer des liens au sein du groupe.
7. Réunir le comité selon les modalités établies.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Prévoir :

- un animateur de la démarche, au sein de la collectivité ;
- un budget de formation à la démocratie participative : élus, agents (inclus plan de formation) ;
- un budget de formation du comité : intervention d'experts, salle, restauration ;
- un budget de fonctionnement annuel ;
- Un budget participatif : 5% du budget d'investissement de la collectivité.

Exemple(s)

https://www.gouvernement.fr/convention-citoyenne-pour-le-climat-les-150-citoyens-tires-au-sort-debutent-leurs-travaux

Convention citoyenne pour le climat (national)

A Kingersheim, un conseil participatif est créé à chaque fois qu'un projet est mis à l'agenda à l'initiative de la ville ou des habitant·e·s et prend en charge la phase décisive de réflexion, de débat, de concertation et de coproduction qui prépare la phase de décision, portée par le Conseil municipal.

Lien(s)

http://lmaillartmehaignerie.fr/comite-citoyen-de-circonscription-appel-a-candidatures-aux-habitants-de-la-2e-circonscription/

Comité citoyen de circonscription d'Ile-et-Vilaine

https://36000communes.org/encyclopedie-citoyenne/democratie-directe/les-experimentations-democratiques-locales

Répertoire des expériences de communes auto-gérées et de démocratie locale

#12 - ALLOUER UN BUDGET POUR DES PROJETS CITOYENS.

Temporalité : Court terme

La transition démocratique est un élément indispensable de la transition citoyenne, écologique et sociale .

Ces dernières années, des communes commencent à expérimenter de nouvelles manières de faire et d'animer la démocratie locale qui permettent l'implication des habitant·e·s dans la politique locale et leur participation aux décisions et actions les concernant.

Donner aux citoyen·ne·s les moyens de réaliser leurs bonnes idées pour améliorer la vie de la cité est une manière de libérer les forces créatrices.

Les villes qui s'engagent dans de telles actions consacrent jusqu'à 8 % de leurs budgets aux actions citoyennes. Leurs résultats sont enthousiasmants !

En lien avec les mesures du PACTE transition M28-Dispositifs de participation citoyenne M30-Politique associative et initiatives citoyennes

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez

Comment (moyens humains et financiers) ?

- La réalisation de projets d'initiative citoyenne est une manière de faire : à Lille, par exemple, on organise un concours de projets citoyens déposés sur un site internet. Ces projets sont sélectionnés par la population (vote sur internet) et par un jury citoyen. Le budget et les compétences municipales se chargent ensuite de les réaliser.

- Créer un fond d'initiative habitant·e·s est une autre manière de faire : cela permet à un comité composé d'habitant·e·s de la commune ou d'un quartier d'attribuer un appui financier à des projets d'habitant·e·s pour améliorer leurs lieux de vie.

- A Bologne, la mairie propose de mettre à disposition des citoyens un budget ou des ressources en échange d'heures de travail bénévole sur la mise en œuvre de leurs projets. Près de 500 initiatives de ce genre ont vu le jour au cours des cinq dernières années et les résultats obtenus sont exceptionnels.

Exemple(s)

Grenoble a renforcé les conseils de quartier de la commune sous le nom de "conseils citoyens indépendants" en leur permettant de se saisir des sujets sur lesquels ils veulent travailler et de pouvoir interpeller le maire lors des séances du conseil municipal, leur budget participatif étant géré par une association des conseils citoyens indépendante.

A Saillans (1275 habitant·es), sept commissions participatives thématiques sont ouvertes à la population afin de fixer collectivement les priorités d'action dans les différentes compétences municipales, tandis que les Groupes Action-Projet (GAP), regroupant des habitant·es et un·élu·e référent·e, ont la charge de la mise en œuvre d'actions concrètes décidées en commission.

Lien(s)

https://vozer.fr/2019/11/23/budget-participatif-2-on-connait-les-21-projets-qui-vont-etre-soumis-au-jury-citoyen

https://www.lavoixdunord.fr/527202/article/2019-01-25/un-jury-citoyen-vote-18-projets-d-habitants-seront-finances-en-2019

A Lille, le jury citoyen vient de donner son verdict. Dix-huit projets ont été retenus dans le cadre du budget participatif. Parmi ceux-ci, et pour un montant non négligeable de 200 000 euros, la création d'un véritable écoquartier solidaire qui a déjà valeur d'exemple.

http://lesbudgetsparticipatifs.fr/les-budgets-participatifs-en-10-questions-tres-simples/

https://www.grenoble.fr/552-budget-participatif.htm

Sur Grenoble...

https://www.liberation.fr/debats/2019/11/08/le-budget-participatif-une-innovation-democratique-et-un-reel-pouvoir-d-agir_1762373

Au sujet du budget participatif.

#13 – FACILITER L'HABITAT PARTICIPATIF URBAIN ET RURAL.

Temporalité : Moyen terme

L'habitat participatif repose sur une démarche citoyenne : prendre part à un groupe d'habitat participatif, c'est se mettre à plusieurs pour trouver un terrain, concevoir des logements sur mesure en les adaptant aux besoins et aux goûts de chacun et imaginer une manière de vivre autrement, plus écologique et plus communautaire.

Ces projets sont longs et difficiles à mettre en œuvre. Les écueils sont nombreux et les groupes de volontaires se découragent souvent devant les difficultés posées par la recherche du lieu, du financement ou les règles de cohabitation…

C'est pourquoi une aide des mairies pourrait faciliter leur démarrage via, par exemple, la préemption de terrains ou de bâtiments favorables à de tels projets.

Il s'agit donc de développer des habitats participatifs urbains et ruraux (éco-lieux), accessibles à tou·te·s en favorisant l'émergence de nouveaux projets et en soutenant les projets actuels.

En lien avec les mesures du PACTE transition M20-Habitats participatifs et écolieux

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez Agglo

7.1.1 Mettre en place un guichet unique habitat, accompagné d'une communication renforcée 7.1.2 Assurer un accompagnement des particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique de leur logement 7.1.3 Proposer une aide financière tout public pour les projets de rénovation 7.6.1 Faire évoluer les documents d'urbanisme (PLUI, PLU, PLH) en faveur de la rénovation 7.6.2 Favoriser le développement des énergies solaires dans le PLUI et les PLU, inciter le recours aux énergies renouvelables et le bioclimatisme pour la construction neuve

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

Partout dans le monde, des personnes ont apporté la preuve qu'un autre mode de vie plus sobre, fondé sur l'autonomie et le partage, était possible : projets d'agriculture vivrière, sobriété énergétique, éco-construction, mutualisation et échange de biens et de services, éducation alternative, lieux de vie ou de transmission… Ces initiatives expérimentent de nouveaux modèles qui sont le ferment de la société de demain. Les différentes formes de lieux collectifs et écologiques, en particulier les habitats participatifs, permettent de recréer du lien social, de diminuer les coûts du logement et de favoriser des modes de vie solidaires et écologiques par la mutualisation de ressources et d'espaces dans le cadre d'une réappropriation citoyenne de l'habitat.

Si la notion de « vivre autrement » est fondatrice de l'habitat participatif, le développement durable en est aussi l'un des piliers. Le projet d'habitat s'élabore en appliquant au plus près ses préceptes : orientation du bâti, sources de chaleur renouvelables, gestion des déchets, choix des matériaux… Financièrement, les opérations d'habitat participatif permettent d'ailleurs de construire à coût

maîtrisé.

> Elvira Jaouën, maire de Courdimanche commune périurbaine de 6 500 habitant·e·s en limite de l'agglomération de Cergy Pontoise, Val-d'Oise :
> «Lors d'une visite à Fribourg, le sujet de l'habitat participatif a attiré mon attention. [...] Comment avoir un impact moins important sur la planète ? Et, comme l'habitat participatif répondait bien à cette dernière question, nous avons trouvé des familles qui étaient prêtes à s'investir. Ça a donné naissance à l'habitat participatif d'Atonix dans l'écoquartier de Courdimanche.
> Pour une commune périurbaine comme la nôtre, un habitat participatif crée une dynamique. Les personnes qui vivent en habitat groupé sont mobilisées en association et ont une volonté d'ouverture, notamment envers les habitants du quartier.»

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

1. Utiliser la connaissance du territoire pour mettre en relation les personnes qui portent des projets d'habitat participatif et des propriétaires souhaitant vendre des terrains.
2. Rencontrer des maires qui ont soutenu des habitats participatifs pour partager les bonnes pratiques, comprendre leurs effets positifs et imaginer une transposition dans nos communes. Monter un groupe de travail mixte entre élu·e·s et citoyen·ne·s autour de la question pour explorer les pistes intéressantes.
3. Soutenir les associations locales accompagnant les éco-lieux en mettant espaces et subventions à disposition. Proposer un soutien aux porteur·se·s de projets auprès d'autres institutions (bailleurs sociaux, administration d'État, banques...).
4. Réserver du foncier ou de l'immobilier : préempter ou créer dans les documents d'urbanisme des espaces destinés explicitement à la création d'habitats participatifs et lancer un Appel à Projet dédié. En zone rurale, faire des appels à projet pour soutenir la réhabilitation de bâtiments ou l'aménagement de terrains suivant des critères écologiques et sociaux.

Exemple(s)

> - Olmet-et-Villecun commune de 144 habitant·e·s, au sud de Lodève, Hérault
> - Courdimanche commune périurbaine de 6 500 habitant·e·s en limite de l'agglomération de Cergy Pontoise, Val-d'Oise
> - Dullin commune de 440 habitant·e·s, château partagé pour 6 familles, Savoie

Ressource(s)

Contre les idées reçues :

50% des français·e·s seraient prêt·e·s à partager certains espaces avec leurs voisin·e·s :
- 55% une salle de jeux pour les enfants
- 52% un espace pour lire ou déposer des livres
- 58% un jardin (Source : étude Harris Interactive pour Gécina)

L'habitat participatif c'est 10 à 30% moins cher :
- Mutualisation : en moyenne 10% des espaces sont partagés dans un cohabitat. Leur coût est réparti entre voisin·es.
- Construction : 10% d'économie ou plus si l'on prend en charge les risques du promoteur, si l'on se passe d'un commercialisateur, si les cohabitant·e·s assurent une partie des travaux.
- Prix du terrain : 10% d'économie ou plus si l'on négocie auprès de la ville un rabais sur le terrain ou l'immeuble en échange d'un impact social ou environnemental positif. (Source : coab.fr)

Un·e habitant·e d'un habitat participatif émet plus de 2 fois moins de gaz à effet de serre qu'un·e Français·e
moyen·ne

http://www.habicoop.fr/

Fédération française des coopératives d'habitants

http://www.rnchp.fr/mq5

Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif

www.rahp.fr

RAHP est le Réseau national des acteurs professionnels qui accompagnent le développement de l'habitat participatif.

https://www.hameaux-legers.org/

Lien(s)

https://www.colibris-lemouvement.org/

http://www.habitatparticipatif-france.fr/

http://www.espacescommuns.org/

https://www.lasuitedumonde.com/

Commune imaginée du Bandiat

#14 – RELAYER LES INITIATIVES DE TRANSITION SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Loire Forez Agglomération informe et met en place des campagnes de sensibilisation sur la transition énergétique et citoyenne (énergie, déchets, mobilité…). Il est possible que ces actions n'aient pas tout l'impact qu'elles méritent.
Afin qu'elles deviennent mobilisatrices et puissantes, elles doivent être relayées par toutes les communes du territoire :

- **pour tous les publics, avec des moyens et des horaires adaptés ;**
- **en co-construction élus/citoyens ;**
- **avec la participation de citoyens locaux, groupes, associations, suivant le thème considéré.**

En lien avec les mesures du PACTE transition M28-Dispositifs de participation citoyenne M30-Politique associative et initiatives citoyennes

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez Agglo

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

Des actions de sensibilisation et d'information sont régulièrement conduites par Loire Forez agglo (LFA) dans les domaines de la transition énergétique (Semaine du Développement Durable en 2017) ou de la réduction des déchets (SERD en nov 2019). Ces actions comprennent des informations (dépliants-papier, diffusion numérique, Loire Forez Magazine,…) et des réunions d'information décentralisées dans certaines communes du territoire. Ces moyens proposés ne touchent qu'un faible public et les communes ne les reprennent pas du tout (ou très peu) sur leurs sites Internet ou leurs réseaux sociaux.

Des opérations d'envergure ont été engagées par LFA en matière d'Energie et Climat :

- Démarche volontaire "Territoire à Energie Positive" (TEPOS) à l'horizon 2050 ;
- "Plan Climat Air Energie Territorial" (PCAET, document obligatoire pour les intercommunalités supérieures à 20 000 habitants) à échéance de 3 puis 6 ans.

L'élaboration de ces plan d'actions ont nécessité des rencontres entre élus et citoyens ainsi qu'une enquête en ligne qui a comptabilisé 280 réponses.
Mais au-delà de ces quelques initiés, qui en a entendu parler ? La majorité des élus communaux en connaissent à peine l'existence !
Il est vrai qu'un dossier de Loire Forez Mag (sept 2018) a consacré 4 pages à ces opérations. Mais ce magazine n'arrive pas dans toutes les boîtes à lettres… Et parmi ceux qui le reçoivent, combien ont lu le dossier ?

.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Pour « changer de braquet » et marquer l'urgence du thème de la transition énergétique et citoyenne (énergie, déchets, mobilité,...) les communes doivent impérativement relayer localement :

- les actions de sensibilisation et d'information de LFA, actions de proximité et concrètes ;
- l'information sur les grandes démarches engagées par LFA, information globale et plus abstraite.

En effet, l'échelon local est toujours mieux reçu que celui de LFA perçu comme éloigné.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Les communes doivent organiser des actions d'information et de sensibilisation, dans le sillage de LFA avec deux exigences :

- s'assurer de s'adresser à toutes les populations : jeunes, actifs, retraités,... ;
- associer les citoyens de la commune intéressés par le sujet et pouvant servir de relais de mobilisation : école et parents d'élèves, associations, bibliothèques de village...

Seules des actions co-construites entre élus et citoyens (individuels ou représentants d'associations) sont susceptibles d'atteindre leurs objectifs.

EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS

#15 - INCITER CITOYENS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES À SE TOURNER VERS DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE. P.43

#16 - CRÉER UN DÉFI "ECO-FAMILLES EAU-ÉNERGIE". P.45

#17 - DÉVELOPPER LA RÉNOVATION « HAUTE PERFORMANCE » DES MAISONS INDIVIDUELLES, ACCESSIBLE À TOUS. P.47

#18 - CRÉER UNE "CENTRALE VILLAGEOISE" DE PRODUCTION D'ÉNERGIE. P.49

#15 – INCITER CITOYENS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES À SE TOURNER VERS DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE.

Aujourd'hui encore 75 % de l'électricité produite en France est d'origine nucléaire. Malgré la richesse en ressources renouvelables dont notre territoire bénéficie, en ce qui concerne l'électricité, nous sommes dépendant-e-s d'une énergie dangereuse, polluante et chère.

Aujourd'hui des fournisseurs, comme ENERCOOP, développent les alternatives au nucléaire et proposent à leurs abonnés une énergie 100 % renouvelable dans une démarche éthique.

En rappelant les principes de sobriété (#17 Rénovation des maisons individuelles et #16 Défi "Eco-Familles eau-énergie"), il s'agit donc de faire la promotion de ces fournisseurs et inviter citoyens, collectivités et entreprises à se tourner vers eux.

En lien avec les mesures du PACTE transition M3-Sobriété et efficacité énergétique M11-Territoire à énergie positive ou plan climat

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.4.1 Développer le photovoltaïque en accompagnant les particuliers 7.4.2 Développer le photovoltaïque en accompagnant les communes 7.4.3 Développer le photovoltaïque en accompagnant les agriculteurs 7.4.4 Développer le photovoltaïque en accompagnant les entreprises 7.4.5 Développer le photovoltaïque au sol en identifiant les sites d'accueil et en accompagnant les projets 7.6.2 Favoriser le développement des énergies solaires dans le PLUI et les PLU, inciter le recours aux énergies renouvelables et le bioclimatisme pour la construction neuve

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

Une consommation maîtrisée, responsable et 100 % renouvelable

Le mouvement de l'eau, le vent, les rayons du soleil, la décomposition organique sont autant de sources d'énergie au potentiel inégalable. Inépuisables, elles présentent peu de risques pour l'environnement et sont faiblement émettrices de gaz à effet de serre.
Chez Enercoop, le modèle énergétique repose sur une consommation maîtrisée, responsable et 100 % renouvelable.
Enercoop incite ses consommateurs à s'inspirer de la démarche négaWatt pour maîtriser leur consommation et faire des économies d'énergie.

Producteurs d'énergie ou consommateurs : tous sociétaires !

Devenir sociétaire d'une coopérative qui fournit de l'électricité implique les citoyens à réfléchir à

l'éthique de leur consommation. C'est bien plus qu'être seulement « client ».

Comment (moyens humains et financiers) ?

- Inciter les élus à changer d'opérateur d'énergie en choisissant une énergie propre et locale.
- Organiser des réunions publiques d'information en direction des habitants. Les inciter à devenir producteurs (#18 Créer une "centrale villageoise") et/ou consommateurs chez Enercoop.
- Imaginer comment inviter les entreprises à s'intéresser à cette démarche.

Lien(s)

https://www.enercoop.fr/

#16 – CRÉER UN DÉFI "ECO-FAMILLES EAU-ÉNERGIE".

Temporalité : Moyen terme

Pendant 6 mois, les participants d'un même foyer (familles ou colocataires) devront se mobiliser autour d'une mission comme réduire leur consommation d'énergie (chauffage, électricité, eau et transport) d'au moins 10 % et leur masse de déchets de 30%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes.

Le défi « famille » est un jeu qui ne coûte pas très cher à organiser. Il peut faire le buzz en valorisant les bonnes pratiques ! La mesure a déjà été expérimentée avec succès ailleurs. Des aides et financements existent.

En lien avec les mesures du PACTE transition M3-Sobriété et efficacité énergétique M19-Réduction et tri des déchets

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez Agglo 7.1.1 Mettre en place un guichet unique habitat, accompagné d'une communication renforcée 7.1.2 Assurer un accompagnement des particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique de leur logement 7.3.2 Mettre en place une aide pour le remplacement des appareils de chauffage au bois des particuliers

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

L'objectif du défi "Eco-Familles eau-énergie" est de mobiliser le grand public autour des économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien sans affecter son confort, ainsi qu'autour de la réduction des déchets. Outre des économies d'argent, l'engagement des familles, pendant quelques mois, leur permettra de réaliser une action pour l'environnement et de lutter, à leur échelle, contre le réchauffement climatique. Les plus engagées recevront de la part des différents partenaires un prix pour chaque catégorie.

L'exemplarité et le jeu sont deux leviers très puissants, encore davantage chez les enfants, prescripteurs au sein de leurs familles pour s'engager dans la démarche : communication et inscription dans les écoles, prix motivants adaptés à leurs âges et usages.
En fonction de leurs priorités, les familles choisissent de s'inscrire à un ou plusieurs modules : Eau, Énergie, Déchets. Plus tard, on peut imaginer les modules "Déplacements", "Alimentation".

- Economiser sur vos factures d'énergie et d'eau.
- Passer des moments conviviaux et échanger avec les autres participants.
- Bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes.
- S'amuser en famille éduquer les enfants, et vice et versa… en jouant !
- Gagner des prix et des cadeaux en relation avec le défi et les catégories.
- Agir concrètement et efficacement en faveur de l'environnement.

Entre 2008 et 2015, plus de 30 000 comptes ont été créés sur notre site. Des équipes qui ont permis de réaliser :
- 12 % d'économies en moyenne sur les consommations énergétiques soit environ 200 euros par an, par foyer, sans investissement financier

- une économie d'eau de 13 % en moyenne
- le tout ayant permis d'éviter l'émission de 1400 teqCO2 !
http://www.familles-a-energie-positive.fr/

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Un déroulement possible :

- La ville et les bénévoles des associations partenaires viennent présenter ce jeu aux écoles.
- Les enfants inscrivent leurs familles sur la base du volontariat dans la catégorie qui leur correspond. Ils sont les capitaines, les référents de leur famille.
- Un accompagnement technique est proposé par des experts qui peuvent aider les familles dans leur évolution.
- Le contrôle se fait en toute transparence avec la facture "eau et assainissement" ou simplement par du déclaratif.
- Dans la version " Alimentation Label Local", c'est avec les tickets de caisse : magasin de producteur, des maraîchers producteurs du marché, des locastores…
- Une plate-forme en ligne permet aux familles de suivre leur progression, d'échanger avec les autres candidats et les habitants sur les moyens mis en place, leurs difficultés, etc.
- À mi-parcours, prévoir une réunion écoles/mairies pour communiquer sur le classement, échanger sur les expériences, communiquer aux habitants…
- Au bout de la période, organiser la cérémonie au cours de laquelle les petits capitaines recevront leurs prix. Il s'agit d'assurer, à l'évènement et à l'opération en général, une belle couverture médiatique afin de susciter des vocations ! De même, les prix doivent plaire aux enfants tout en respectant des critères éthiques et durables.

Les consommations des familles seront rapportées au nombre de personnes présentes dans le foyer.

On pourra concourir dans une ou plusieurs des catégories suivantes :
- consommation la plus basse (eau/électricité) ;
- réduction la plus importante (d'une année sur l'autre) ;
- astuces les plus ingénieuses ;

TOUTES les familles devraient être valorisées, par exemple avec des liens, #23 la monnaie locale.

Et avec l'alimentation ?

On peut même imaginer également une variante : une famille se nourrissant principalement de produits issus de la #1 ceinture maraîchère et fruitière en AB.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Partenaires possibles :

Les associations locales comme le CILDEA, l'antenne de l'ALEC, L'ADEME et le CLER - Réseau pour la transition énergétique, .

Le CILDEA est déjà très engagé en milieu scolaire avec une expertise pédagogique reconnue par les enseignants. Comme organisme de formation, il peut intervenir sur de telles actions de formation à la sobriété énergétique.

Lien(s)

http://rhone-grandlyon.familles-a-energie-positive.fr/?fbclid=IwAR3sYDBffqXskDuS2M3h6dMlXd74CSWb2e_-n0INyTeemKZWsEFg6c2PZMY

http://www.familles-a-energie-positive.fr/

#17 – DÉVELOPPER LA RÉNOVATION « HAUTE PERFORMANCE » DES MAISONS INDIVIDUELLES, ACCESSIBLE À TOUS.

Développer la rénovation à haute efficacité énergétique de maisons. Pour y parvenir, les économies générées par les travaux doivent permettre le financement du prêt, en complément des aides directes.
Cette démarche s'appuiera sur des outils existants, développés par l'institut Négawatt, permettant :

- **la sensibilisation à l'intérêt primordial de la rénovation performante (division par 4 à 8 de la consommation d'énergie) ;**
- **l'accompagnement complet du propriétaire ;**
- **la mise en place de groupes de professionnels formés, qualifiés, accompagnés dans la durée.**

En lien avec les mesures du PACTE transition

M3-Sobriété et efficacité énergétique M11-Territoire à énergie positive ou plan climat M12-Constructions et rénovations à haute efficacité énergétique M24-Logement abordable et décent

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez

7.1.1 Mettre en place un guichet unique habitat, accompagné d'une communication renforcée 7.1.2 Assurer un accompagnement des particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique de leur logement 7.1.3 Proposer une aide financière tout public pour les projets de rénovation 7.1.4 Organiser un appel à projets sur la rénovation BBC 7.3.2 Mettre en place une aide pour le remplacement des appareils de chauffage au bois des particuliers 7.3.4 Organiser un appel à manifestation d'intérêts sur la construction bâtiments privés ou publics à faible impact environnemental 7.6.1 Faire évoluer les documents d'urbanisme (PLUI, PLU, PLH) en faveur de la rénovation 7.6.2 Favoriser le développement des énergies solaires dans le PLUI et les PLU, inciter le recours aux énergies renouvelables et le bioclimatisme pour la construction neuve

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

La communauté d'agglomération LFA (Loire Forez agglo) est engagée dans une démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPOS). L'ambition est de tendre vers une autosuffisance territoriale, en couvrant au moins 75% des besoins par des énergies renouvelables produites localement, alors qu'aujourd'hui le territoire consomme 10 fois plus d'énergie qu'il n'en produit. 40% des consommations d'énergie proviennent des logements. La rénovation énergétique présente donc un potentiel d'économies d'énergie et un potentiel d'activités pour le bâtiment. Un accompagnement technique et financier (aides directes de 1000 à 1500€ par foyer) lancé se poursuit (infos selon Loire Forez Mag de septembre 2018).

Le territoire, en grande partie rural, comporte surtout des maisons individuelles. La rénovation de celles-ci devrait viser la haute efficacité energétique et notamment en termes de performance thermique. Ceci présenterait plusieurs intérêts, notamment :

- pour les ménages : économie, confort, valorisation du patrimoine ;

- pour LFA : faciliter l'atteinte de l'objectif TEPOS ;
- par intérêt général : une rénovation ne se fait qu'une fois et doit être à haute efficacité ; à défaut, il en résulte une perte du gisement d'économie.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Viser la haute efficacité énergétique nécessite :
- de sensibiliser tous les intervenants : ménages, professionnels du bâtiment, élus ...
- de faire des rénovations performantes (niveau de performance élevé et rénovation globale), pour diviser les consommations d'énergie par un facteur de 4 à 8.

Il faut mettre en place un objectif économique nouveau impossible à atteindre avec des rénovations partielles, faites par étapes. C'est "l'équilibre en trésorerie", clé de voûte de la rénovation performante : la mensualité de remboursement de prêt après travaux correspond sensiblement au montant de la facture de chauffage avant travaux ; avec en plus un gain de confort et une revalorisation du patrimoine.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Avancer vers cet objectif nécessite 4 « piliers » :
- Disposer d'une offre locale de rénovation complète, donc mettre en place des groupements de professionnels formés.
- Viser des rénovations qualitatives.
- Proposer un accompagnement des publics tout au long du projet : de la décision au montage du financement et au suivi des opérations.
- Faciliter l'obtention d'une offre de financement accessible et simplifiée.

Cela peut être réalisé, par exemple, avec les dispositifs initiés par l'Institut Négawatt, comprenant :
- un outil opérationnel : Dorémi, qui rend possible la réalisation de rénovations performantes en une seule étape de travaux, avec l'émergence d'un nouveau modèle économique, inaccessible aux rénovations par morceaux ;
- le programme CEE Facilaréno, qui comprend les 4 piliers énumérés ci-dessus.

Ces dispositifs ont été initiés et testés par l'Institut Negawatt dans plusieurs territoires avant d'être, soit agréés par le MTES pour l'un, ou retenu dans le cadre d'appel à projets pour l'autre.

Porté par LFA, il pourrait être mis en place pour profiter aux habitants de toutes ses communes.

Pour être pertinent et cohérent d'un point de vue environnemental, il est nécessaire que les matériaux utilisés pour la rénovation soient à faible impact écologique sur l'ensemble de leur cycle de vie (utilisation de matériaux biosourcés).

Lien(s)

http://www.institut-negawatt.com/

https://www.renovation-doremi.com/

http://www.facilareno.fr/

#18 – CRÉER UNE "CENTRALE VILLAGEOISE" DE PRODUCTION D'ÉNERGIE.

Parallèlement aux efforts à faire pour baisser notre consommation énergétique, augmenter notre capacité à produire notre électricité est une nécessité.

Il est ainsi possible de créer une « centrale villageoise » de production d'énergie renouvelable en faisant collaborer les citoyens et leurs collectivités pour mettre en place un ensemble d'installations photovoltaïques (ou autres) en divers lieux du territoire.
Le financement privé/public sera mixte et l'emprunt garanti par la collectivité.
Toute personne intéressée pourra participer au processus : s'engager dans la structure, investir dans un placement utile et sécurisé et même louer son toit !

En lien avec les mesures du PACTE transition M11-Territoire à énergie positive ou plan climat

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez agglo 7.4.1 Développer le photovoltaïque en accompagnant les particuliers 7.4.2 Développer le photovoltaïque en accompagnant les communes 7.4.3 Développer le photovoltaïque en accompagnant les agriculteurs 7.4.4 Développer le photovoltaïque en accompagnant les entreprises 7.4.5 Développer le photovoltaïque au sol en identifiant les sites d'accueil et en accompagnant les projets 7.6.2 Favoriser le développement des énergies solaires dans le PLUI et les PLU, inciter le recours aux énergies renouvelables et le bioclimatisme pour la construction neuve

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

- Accélérer la transition énergétique par des actions citoyennes en proposant des actions aux élus.
- Produire son énergie : une école vers l'apprentissage de la sobriété.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Montage d'un projet de développement photovoltaïque (ou autre énergie renouvelable), avec :
- des installations réparties sur le territoire : bâtiments publics et privés ;
- des financements multiples notamment citoyens ;
- une structure coopérative unique qui loue les toitures, finance et supervise les installations, assure la maintenance, garantit les risques, vend l'électricité produite, et rétribue les investisseurs.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Cette proposition de centrale villageoise doit s'ajouter au programme TEPOS de Loire Forez agglo et prolonger ses efforts en cours sur la promotion du photovoltaïque.
Un soutien clair et effectif de LFA et d'un certain nombre de communes (principe, garantie d'emprunt notamment) sera déterminant pour impliquer un maximum de citoyens.
Depuis l'initiative, la collaboration entre les citoyens et les élus devra se poursuivre jusqu'à la mise

en place de la centrale villageoise.

Coopawatt ou un autre organisme conseil devra être sollicité pour la création de la structure.

Lien(s)

https://www.leshaies.fr/environnement/la-centrale-photovolta%C3%AFque/

Commune de Les Haies.

http://www.centralesvillageoises.fr/web/guest/region-de-condrieu-pilat

Communauté de Communes de la Région de Condrieu, rattachée à Vienne Condrieu Agglomération en 2018

http://www.montsenergies.fr/

Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et groupe de citoyens

https://www.coopawatt.fr/

MOBILITÉ

#19 - AMÉNAGER LA COMMUNE AFIN DE FAIRE DU VÉLO UN MODE DE DÉPLACEMENT DÉSIRABLE ET SÛR. P.52

#20 - METTRE EN PLACE ET ENCOURAGER L'AUTO-STOP ORGANISÉ. P.54

#21 - ENCOURAGER LES PÉDIBUS POUR LES ÉLÈVES DÈS LE PRIMAIRE. P.56

#22 - RENDRE LE CENTRE-VILLE PLUS ACCUEILLANT EN REPENSANT LA PLACE DE LA VOITURE. P.58

#19 - AMÉNAGER LA COMMUNE AFIN DE FAIRE DU VÉLO UN MODE DE DÉPLACEMENT DÉSIRABLE ET SÛR.

Le vélo doit devenir un mode de déplacement attractif et sûr dans la commune. En sécurisant les déplacements et en créant des infrastructures, il est possible d'impulser une véritable dynamique autour de la mobilité à vélo et la rendre désirable.

En lien avec les mesures du PACTE transition M15-Mobilités actives M16-Place des véhicules en ville

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.2.3 Promouvoir et encourager la mobilité douce

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

Véhicule simple, léger et économique, le vélo est un outil convivial, efficace et pertinent pour bien des usages assurés par la voiture individuelle : 50% des déplacements en voiture font moins de 3km et ne concernent pas le transport de charges lourdes. Il permet également d'associer les déplacements avec le bénéfice reconnu d'activité physique régulière nécessaire à une bonne santé. Développer cette alternative à la voiture permettrait d'apaiser la circulation et les déplacements. La ville en serait plus agréable.
Des aménagements cyclables existent mais du fait des nombreuses coupures et discontinuités, ils souffrent d'un manque d'effet réseau.
Enfin, en favorisant les mobilités douces et décarbonées, nous anticipons la baisse inéluctable de la voiture dans un monde en décroissance énergétique.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

- Se doter d'un schéma directeur cyclable cohérent et ambitieux.
- Créer un réseau "cyclable et modes doux" continu et sécurisé : une boucle cyclable sur les boulevards (requalification des boulevards), et des pistes cyclables reliant les équipements culturels et sportifs (gymnase, piscine, cinéma).
- Créer des parkings et abris à vélo de qualité (bannir les "pinces-roues") près des centres d'activités (médiathèque, cinéma, installations sportives...).
- Mettre en place des bornes de gonflage judicieusement disposées.
- Aider financièrement à l'achat de vélos électriques urbains (offrir les sacoches ?) et/ou avoir une flotte en libre-service (réfléchir à créer des partenariats avec les grandes agglomérations du département qui en proposent déjà sur leur territoire).
- S'impliquer dans les instances du développement des voies vertes à l'échelle du département ou de la région pour dynamiser les interconnections à grande échelle.
- Créer une journée sans voiture ou expérimenter, un dimanche par mois, l'ouverture du cœur de ville aux seuls modes doux.
- Expérimenter le vélo-bus.
- Expérimenter la livraison par vélo-cargo.

Comment (moyens humains et financiers) ?

- Travailler en liaison avec les associations cyclistes (Mont'à vélo, Vélo en Forez Loire 42, Cyclos montbrisonnais, Vélo Club Montbrisonnais ...)
- Allouer une part significative du budget "voirie" pour le développement du réseau cyclable et de ses périphériques.

Lien(s)

A découvrir : les actions réalisées dans de nombreuses villes (Grenoble, Strasbourg,...).

https://www.fub.fr/

Baromètre des villes cyclables.

https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/linvite-des-matins-du-lundi-17-septembre-2018

Plan vélo national.

http://voiriepourtous.cerema.fr/IMG/pdf/02_schema_velo_ardeche_cle79263c.pdf

Un exemple : le schéma directeur cyclable de l'Ardèche.

http://www.drome-ecobiz.biz/upload/docs/application/pdf/2014-09/schema_directeur_cyclable_-_valence_romans_deplacements.pdf

Un exemple : le schéma directeur cyclable Valence - Romans.

http://www.slowup-alsace.fr/

Une journée sans voitures : que du bonheur !

https://www.scool-bus.org/

S'Cool Bus ou Vélo Bus : les deux font marcher la tête et les jambes !

#20 - METTRE EN PLACE ET ENCOURAGER L'AUTO-STOP ORGANISÉ.

Il s'agit de sécuriser et d'amplifier la pratique de l'auto-stop, très flexible et adapté au milieu péri-urbain ou rural, pour les trajets courts.

Conducteurs et passagers s'inscrivent dans un même réseau et reçoivent des signes de reconnaissance réciproques (carte, vignette, brassard, ...). Des arrêts sont installés, souvent conjointement avec les cars scolaires. Les passagers y attendent les conducteurs, sans nécessité de signaler leur trajet à l'avance. Le trajet est généralement gratuit.

En lien avec les mesures du PACTE transition M14-Transports en commun M16-Place des véhicules en ville M23-Espace public non discriminant M28-Dispositifs de participation citoyenne

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.2.2 Promouvoir et encourager le covoiturage

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

Les expériences d'auto-stop organisé foisonnent dans les pays européens et autour de certaines villes françaises. Leur but est de sécuriser et d'amplifier les pratiques d'auto-stop libre afin d'en faire un mode de transport attractif et économique, en particulier en zone périurbaine. Là où le transport en commun n'est pas rentable ou le covoiturage demande de l'anticipation, l'auto-stop organisé est très flexible et demande peu de moyens.

Cette action est facile à mettre en œuvre et peut répondre à des attentes d'habitants par une nouvelle façon de se déplacer de manière sobre et économique tout en créant du lien social.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

- Si besoin, intervention d'une collectivité ayant déjà mis en place l'auto-stop organisé, pour comprendre l'intérêt et bénéficier d'un retour d'expérience.
- Adhésion au réseau "Rézo Pouce" (pas obligatoire, mais elle permet d'accéder à des services facilitateurs : charte graphique, application, site internet...).
- Formation d'un ou plusieurs référents territoriaux aux concepts et outils (personnel de la collectivité et/ou association). "Rézo Pouce" se charge de cette formation si adhésion au réseau.
- Réunion publique pour présenter l'auto-stop organisé et valider/déterminer de manière participative les meilleurs arrêts d'auto-stop à matérialiser (également possible avec l'appui de "Rézo Pouce").
- Matérialisation des emplacements par des panneaux (personnalisés ou uniformisés pour les collectivités adhérentes à "Rézo Pouce").
- Lancement officiel de la démarche, avec un événement associé. Inscriptions sur le vif et distribution des macarons, etc.
- Animation régulière de la démarche, communication dans les médias...

Comment (moyens humains et financiers) ?

Prévoir un animateur sur le territoire, des panneaux de signalisation, des macarons pour identifier les conducteurs et passagers.

En s'inscrivant dans le Rézo Pouce, l'offre est "clé en main".

Lien(s)

https://www.banquedesterritoires.fr/lisere-experimente-lauto-stop-organise-avec-la-scic-rezo-pouce-38

#21 - ENCOURAGER LES PÉDIBUS POUR LES ÉLÈVES DÈS LE PRIMAIRE.

Un Pédibus est un mode de ramassage scolaire. L'enfant attend à un arrêt qu'un groupe de marcheurs en herbe et d'adultes accompagnateurs volontaires viennent le chercher pour partir à l'école ... du bon pied !
De plus en plus nombreux, éducatifs, conviviaux, écologiques, sécurisés et sécurisants, les Pédibus donnent l'occasion de proposer aux enfants une activité physique plus régulière dans la semaine.

En lien avec les mesures du PACTE transition M14-Transports en commun M15-Mobilités actives M16-Place des véhicules en ville M28-Dispositifs de participation citoyenne

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

Etre en bonne santé

Avec un taux d'obésité infantile croissant, la pratique d'une activité physique devient une priorité. Une durée de 15 minutes à une heure de marche par jour contribue à préserver notre capital-santé. Le Pédibus, en faisant pratiquer aux enfants quotidiennement un effort physique "dosé " participe donc à leur santé. De plus, les distances et la vitesse sont mieux perçus et les enfants peuvent se réapproprier leurs rythmes naturels.

Devenir responsable

En utilisant le Pédibus, les enfants apprennent les significations des panneaux routiers.

Appréhender les situations dangereuses leur permet d'acquérir de l'autonomie face à la circulation.

Respecter l'environnement

Puisque les trajets inférieurs à 2km en voiture sont très polluants, le Pédibus permettrait de réduire significativement la pollution atmosphérique tout en décongestionnant le trafic autour des écoles.

Plus de convivialité

Outre l'économie financière, les liens sociaux sont favorisés. Quoi de plus propice à l'échange que la marche à pied ?

Le Pédibus permet aux parents de se rencontrer, de renouer avec la notion d'entraide.

Les enfants quant à eux retrouvent leurs amis, s'en font de nouveaux... En deux mots : ils communiquent !

Ils arrivent frais et dispos pour démarrer leur journée à l'école et leur concentration est meilleure.

Comment (moyens humains et financiers) ?

● Observer l'existant et prendre contact avec les organisateurs des Pédibus qui fonctionnent déjà pour recueillir leurs expériences et leur proposer de s'associer à la création de nouvelles lignes.

● Constituer un groupe de parents motivés dont les enfants vont dans la même école. Intégrer à ce groupe les grands-parents ou des retraités du quartier qui voudront par la suite jouer le rôle d'accompagnateurs. Définir un coordinateur et au moins deux accompagnateurs pour 8 à 10 enfants.

● Déterminer tous les acteurs concernés. Parents, enfants, école, enseignants, mairie, autorité organisatrice des transports urbains : tous devront être sollicités et donner leur accord. Plus il y aura d'enfants, plus il y aura d'accompagnateurs et mieux cela fonctionnera.

● Trouver les bons interlocuteurs comme les écoles pour obtenir les listes des enfants ou les associations qui peuvent aider à organiser, à sensibiliser et à développer le projet.

● Mettre en place le cadre juridique. Vérifier que chacun des accompagnateurs dispose bien d'une assurance "responsabilité civile", que cette assurance couvre l'activité d'accompagnateur de Pédibus et que l'assurance scolaire de l'enfant couvre le trajet "domicile - école". Clarifier dans un document les responsabilités juridiques de chacun et réaliser une charte de "respect des règles du Pédibus". Une association peut prendre en charge l'organisation du Pédibus si ce n'est pas la commune.

● Connaître les attentes des parents. Avant de lancer la réalisation concrète du Pédibus, réaliser un questionnaire auprès des parents et des élèves pour maîtriser leurs besoins et leurs habitudes de déplacement.

● Déterminer la ligne de Pédibus. Combiner le trajet le plus court, le plus sécurisé, le plus fonctionnel et permettant de récupérer un maximum d'enfants. Le parcours étant décidé, mettre en place des panneaux d'arrêt tout au long de la ligne. Imprimer les horaires de départ et d'arrivée. Mettre à disposition des gilets réfléchissants pour les accompagnateurs et des brassards pour les enfants.

● De préférence dans un cadre festif, inaugurer la nouvelle ligne de Pédibus. Lors du premier trajet, organiser un goûter pour les enfants et les parents. Certaines villes ont proposé aux enfants d'être accompagnés par des clowns lors du premier trajet !

Lien(s)

http://www.tousapied.org/le-pedibus/

https://www.youtube.com/watch?v=QiTZypV9kgk

https://www.colibris-lemouvement.org/passer-a-laction/creer-son-projet/mettre-en-place-un-pedibus

#22 - RENDRE LE CENTRE-VILLE PLUS ACCUEILLANT EN REPENSANT LA PLACE DE LA VOITURE.

Pollution sonore et visuelle, circulation dense… Le centre ville offre actuellement une trop large place à la voiture.
Il est possible de dynamiser le centre ville de Montbrison et d'en faire un espace de vie apaisé, sécurisé, attractif et accueillant pour tous (enfants, personnes à mobilité réduite…) en suivant l'exemple de villes qui ont fait ce choix.

En lien avec les mesures du PACTE transition M15-Mobilités actives M16-Place des véhicules en ville

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez 7.2.3 Promouvoir et encourager la mobilité douce 7.2.4 Promouvoir et encourager les transports en commun

Pourquoi (contexte, problématique…) ?

La pollution sonore, visuelle et de l'air a dégradé le cadre de vie du centre ville. La circulation de transit doit y être découragée.

Enfin, la place des enfants, des personnes âgées et/ou à mobilité réduite dans la ville est à affirmer. Il y a peu d'espace de rencontre et d'agrément notamment pour ces publics. Des accidents y sont recensés et la ville doit proposer des parcours plus sécurisés et adaptés.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

- Aménager les quais du Vizézy pour en faire une promenade.
- Rendre plusieurs rues du centre ville piétonnes (Rue Tupinerie, Rue St Jean, Rue du marché…).
- Créer des oasis de fraîcheur dans certaines ruelles (square enfants, jeux… #7 Végétaliser la ville).
- Fermer le centre-ville aux voitures le dimanche.
- Améliorer les accès piétons/cycles aux lieux de vie/culture (MJC/cinéma).
- Mettre en place des panneaux indicatifs pour trajets piéton (destination, durée).
- Rendre les parcours piétons agréables : bancs, points d'eau (fontaines et eau potable), toilettes publiques (éventuellement sèches).
- Sécuriser les circuits piétons autour des écoles pour favoriser les sorties scolaires à pied et les trajets domicile/école (#21 Pédibus).
- Encourager/soutenir/multiplier les « rues aux enfants »(voir ci-dessous).
- Réétudier la possibilité de rendre le boulevard en sens unique, avec création de stationnement libérant le centre ville.

Comment (moyens humains et financiers) ?

En amont de ces mesures à mettre en place progressivement, prévoir :
- une concertation publique ;
- un/des voyage(s) d'étude vers des villes pionnières en la matière (citoyens et élus) ;
- une nouvelle étude dédiée sur la piétonisation du centre ville.

Lien(s)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_pi%C3%A9tonne

https://reseauactionclimat.org/wpcontent/uploads/2017/04/

Villes Respires, Réseau Action Climat 2017

http://www.atu37.org/blog/2007/12/

Pour la question du boulevard à sens unique, l'exemple de Mende, ville comparable à Montbrison.

http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/bailly-romainvilliers-le-centre-commercant-devient-pieton-10-01-2019-7985463.php

Le centre commerçant devient piéton à Bailly-Romainvilliers (7500 habitants), en Seine et Marne.

https://lemans.maville.com/actu/

Présentation de la piétonisation du quartier Saint-Nicolas, au Mans.

ECONOMIE

#23 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MONNAIE LOCALE "LE LIEN". P.61

#24 - FINANCER LES PROJETS DE LA COMMUNE PRIORITAIREMENT PAR DES PRÊTS ISSUS DE SOURCES DE FINANCEMENT ÉTHIQUES. P.63

#25 - CRÉER UNE PLATE-FORME DE MUTUALISATION DE MATÉRIEL. P.65

#23 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MONNAIE LOCALE "LE LIEN".

Pour lutter contre la financiarisation et relocaliser l'économie, la monnaie locale, complémentaire et citoyenne "Le LIEN" a été mise en place en 2016. Déjà présente sur le Montbrisonnais, la commune peut soutenir son développement afin de conserver de la richesse sur le territoire et favoriser une économie plus résiliente, un modèle d'échanges plus respectueux de l'humain et de l'environnement.

En lien avec les mesures du PACTE transition M32-Monnaie locale complémentaire et citoyenne

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

Le système monétaire actuel se caractérise par deux points-clés : la monnaie est essentiellement créée par le crédit bancaire et le système monétaire est monopolistique. Ce système monétaire « simplifié » facilite les échanges entre agents sans limite de temps ni d'espace.
Cependant, il se révèle être en opposition avec les dynamiques écologiques plus complexes : le système monétaire est en continuelle expansion alors même que l'environnement et les ressources naturelles sont des ressources finies. Les monnaies locales complémentaires (MLC) visent à capter une partie de l'argent circulant sur les territoires afin de rediriger cette richesse vers les activités qui ont du sens : commerces locaux, entreprises de l'économie sociale et solidaire, artisans, collectivités et autres structures engagées pour une transition écologique et solidaire.

MLC : monnaie locale et complémentaire
MLCC : monnaie locale complémentaire et citoyenne

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Des collectivités ont déjà mis en place des partenariats avec les MLC de leurs territoires.
- la Gonnette / Mairie du 1er arrondissement de Lyon ;
- l'Eusko / Communauté d'Agglomération Pays Basque et 17 communes adhérentes. Les élu•es de certaines communes ont demandé à recevoir les indemnités en MLC et des subventions sont versées aux associations en monnaie locale ;
- le Cairn / Grenoble-Alpes-Métropole, Ville de Grenoble et Ville de Tullins. La Ville de Grenoble peut également payer les indemnités d'élus, les rémunérations du personnel, les subventions aux associations et les factures des fournisseurs.

Comment (moyens humains et financiers) ?

Depuis la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), les monnaies locales disposent d'un cadre légal permettant leur développement : en plus des échanges entre consommateur•trices et commerçant•es, il est désormais possible de payer des services publics locaux (piscine, transports en commun...) avec une MLC. La commune de Montbrison peut soutenir

cette dynamique locale à différents niveaux :
1. Soutenir et financer l'association MLCC42 qui porte la monnaie locale afin de lui permettre de mieux consolider et développer le projet ;
2. Adhérer à la monnaie locale « Le LIEN » afin de l'accepter comme mode de paiement possible pour certains impôts locaux et services publics gérés par la commune (restaurants scolaires, centres de loisirs, crèches, musée, théâtre...) et de la réinjecter dans l'économie locale par le soutien aux associations, la politique d'achats de la commune, la mise en place de #12 budgets participatifs, etc.
3. Payer une partie des indemnités des élu-e-s et des salaires des agents municipaux volontaires en monnaie locale et proposer des aides sociales (parfois bonifiées) en MLC via les CCAS.

La commune de Montbrison peut faire la promotion du LIEN par ses relais de communication auprès des habitant·e·s et des commerçant·e·s du territoire.
Elle peut également soutenir l'association porteuse afin que celle-ci ait les moyens de mener des actions sur le territoire, à la fois par un soutien matériel (prêt de salles, mise à disposition de matériel etc.) et/ou par l'attribution de subventions.
Enfin, elle peut elle-même devenir adhérente et utilisatrice de la monnaie locale. Pour accepter la monnaie locale et complémentaire, la collectivité territoriale doit :

- Adhérer à l'association MLCC42 en qualité de prestataire de services (délibération du Conseil municipal ou communautaire, et agrément de l'association) ;
- Signer une convention avec l'association prévoyant entre autres les encaissements dans une ou plusieurs régies ;
- Transmettre la convention à/au la responsable du Trésor public et adapter le règlement de la Régie.

Ressource(s)

https://www.veblen-institute.org/Monnaies-complementaires-un-nouvel-outil-au-service-des-territoires-4-4.html

Institut Veblen, Monnaies complémentaires, un nouvel outil au service des territoires, 2018.

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/monnaies_locales_complementaires_17_01_17.pdf

Ademe, Les monnaies locales complémentaires environnementales, 2017.

https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01796266/document

Jérôme Blanc, Marie Fare. Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources, 2017.

Lien(s)

http://www.lelien42.org/

Plus de renseignements sur la monnaie locale du bassin stéphanois

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id

Texte réglementaire : loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

http://www.sol-reseau.org/agir-la-cooperative/legalite

Réseau Mouvement SOL

ttps://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net/

Réseau des MLCC

#24 - FINANCER LES PROJETS DE LA COMMUNE PRIORITAIREMENT PAR DES PRÊTS ISSUS DE SOURCES DE FINANCEMENT ÉTHIQUES.

Faire appel prioritairement à des financements éthiques comme ceux de la Nef est une manière d'agir pour le climat et l'environnement et :

- **donner du sens à l'épargne citoyenne et locale ;**
- **informer sur les financements néfastes des grandes banques ;**
- **encourager les banques à soutenir des initiatives éthiques et éco-responsables et ainsi sortir des logiques « à court-terme » avec un impact négatif sur l'environnement.**

En lien avec les mesures du PACTE transition M2-Financement éthiques

#A Information & sensibilisation | #B Co-construction des politiques | #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

Les projets d'avenir des territoires sont appelés à se développer, mais le modèle financier actuel reste concentré autour de quelques banques liées à des industries destructrices (fossiles, armement,...).

D'après OXFAM, en 2016 et 2017, sur 10 euros de financement accordés par les banques françaises au secteur énergétique, 7 euros sont allés aux énergies fossiles, contre 2 euros seulement aux énergies renouvelables. Les 4 premières banques françaises (BNP, Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Groupe BPCE) ont financé au total, de manière souvent opaque, les énergies fossiles à hauteur de 124 milliards d'euros entre 2016 et 2018.

Au contraire, des acteurs de la finance éthique ont émergé sur les territoires, développant des circuits de collecte d'épargne citoyenne, pour financer des projets à impact positif: alimentation locale, agriculture, énergie, logements,...

Les collectivités peuvent s'emparer de ce levier financier pour catalyser la transition de leur territoire. En utilisant l'épargne éthique et citoyenne, la collectivité peut faire un choix cohérent en :

- finançant des projets en faveur de la transition ;
- donnant du sens à l'épargne des habitants ;
- participant à faire reculer les soutiens aux projets néfastes pour la planète ;
- informant du sens de ce choix.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Les maires et leurs conseillers municipaux peuvent agir sur les choix de leurs communes mais

également sur ceux des structures dans lesquelles ils siègent (EPCI, Régies, SEM,...).

> Le choix de se tourner prioritairement ou exclusivement vers des financements éthiques a déjà été fait par de nombreuses communes: Nantes, Montmélian, Vaulx-en-Velin, Créteil ...

Lien(s)

https://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/4_580529350341610838 2.pdf

https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/11/BanquesFrancaises_Fossiles_Nov2018.pdf

https://www.lanef.com/professionnels/

https://energie-partagee.org/

https://terredeliens.org/

#25 - CRÉER UNE PLATE-FORME DE MUTUALISATION DE MATÉRIEL.

Certains équipements et outils ne sont utiles que ponctuellement.
Les acheter à bas coût est devenu un réflexe qui n'est pas le plus pertinent du point de vue économique, social et environnemental.
Comme Montbrison le fait pour l'évènementiel avec ses barnums, les communes ou Loire Forez Agglo pourraient acquérir des outils coûteux et/ou à utilisation occasionnelle par leurs services.
Une plate-forme numérique pourrait alors proposer aux habitants :

- **du matériel acquis et mis à disposition par les collectivités,**
- **du matériel acquis par des habitants qui souhaitent le prêter ou éventuellement le louer.**

En lien avec les mesures du PACTE transition M19-Réduction et tri des déchets

#A Information & sensibilisation #B Co-construction des politiques #C Urgence climatique et sociale & Impacts

Liens à faire avec les mesures du PCAET TEPOS de Loire Forez

Pourquoi (contexte, problématique...) ?

Vers l'économie de la fonctionnalité

Pourquoi posséder un objet que l'on utilisera peu ou qui sera obsolète dans quelques années ? De plus en plus, les consommateurs ne sont plus intéressés par l'achat mais par l'usage du produit. Les services de location ou de mutualisation se multiplient. Les spécialistes appellent cela l'économie de la fonctionnalité.

Organiser à l'échelle locale un service de mutualisation du matériel permettrait :

- de faire des économies en limitant nos achats de matériels superfétatoires et de mauvaise qualité ;
- de créer des liens et promouvoir la solidarité entre les habitants ;
- de diminuer nos impacts environnementaux.

Quoi (différentes étapes/contenu de l'action) ?

Ce que l'on peut envisager comme types de matériel pour cette action :

- gros outils du jardin : broyeur, débroussailleuse, tondeuse... ;
- outil de bricolage : meuleuse, échelle, échafaudage... ;
- matériel pour le transport : vélo cargo, remorque... ;
- matériel audio et vidéo : praticable, sono, vidéo-projecteur...;
- outils de mesures : wattmètres, débitmètre, caméra thermique, sonde CO_2 pour la qualité de l'air intérieur...
- ...

Avec l'application Pumpipumpe, les habitants prêteurs peuvent afficher sur leurs boites aux lettres l'icône de l'objet qu'ils sont prêts à confier. Les utilisateurs peuvent directement sonner chez eux ou se renseigner sur la plate-forme mais un accord aura lieu via la plate-forme si les deux personnes souhaitent profiter de l'assurance et du système de caution. https://www.pumpipumpe.ch

Comment (moyens humains et financiers) ?

Prévoir :

- la mobilisation de la commune pour participer à l'acquisition de matériel ;
- la coopération d'associations ou d'habitants pour la mise en place du projet ;
- la création d'une plate-forme de mise en relation et de gestion du parc (recensement, réservation, caution) ;
- des actions de communication pour la promotion de cette initiative.

La création d'un Fab lab serait dans un second temps un prolongement logique de ce premier pas.

Annexe 1 - LES PRINCIPES TRANSVERSAUX

Les principes transversaux suivants ont pour but de garantir la bonne mise en œuvre des mesures du Pacte pour la Transition, en mettant en place des conditions favorables aux transitions du territoire.

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques, etc.

Les alternatives ont besoin de citoyennes et citoyens conscients et informés pour se développer.

Pour agir, il faut avant tout comprendre : pourquoi faut-il changer nos habitudes de consommation, déplacements, etc., individuellement mais surtout collectivement ? Au-delà des communications alarmistes sur l'urgence de changer de modèle, l'éducation et la sensibilisation aux transitions citoyennes doit permettre à toutes et à tous, à tous les âges de la vie, dans son cadre professionnel comme personnel, de développer un esprit critique, d'analyser les mécanismes qui engendrent les inégalités et la destruction de l'environnement, de connaître les alternatives pour s'y engager de manière éclairée et durable.

L'éducation et la formation à ces thématiques pour les collectivités territoriales et les collectifs locaux sont des leviers essentiels pour favoriser cette prise de conscience citoyenne et encourager à l'action locale sur les transitions. Pour porter les mesures du Pacte pour la Transition, ils doivent être conscients des enjeux et savoir les porter auprès du grand public et des acteurs du territoire.

Ainsi, afin que ces mesures soient au cœur de l'action de la commune et s'inscrivent dans la durée, il est important de :
- S'appuyer sur le tissu associatif local.
- Sensibiliser les habitant·es via des évènements grand public.
- Sensibiliser les jeunes.
- Sensibiliser et former les élu·es et les agent·es territoriaux·ales.
- Sensibiliser les acteurs économiques pour développer les alternatives.

Principe B : Co-construction des politiques locales

Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu·es, citoyen·nes, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Le Pacte pour la Transition est un projet de réappropriation citoyenne des politiques locales de la transition, des collectifs d'habitant·es s'engageant avec des candidat·es aux élections municipales à mettre en œuvre des mesures en faveur d'une transition écologique, sociale et démocratique. S'investir sur ce sujet ne s'arrête cependant pas au lendemain des élections. L'esprit d'un Pacte pour la Transition local est d'engager les collectifs citoyens dans la mise en œuvre et le suivi des engagements pris avec les élu·es.

Il convient donc de mettre en place un dispositif permettant cette construction collective et ce suivi par les habitant·es de la commune en :
- communiquant sur les engagements pris, les modalités de mise en œuvre, et en organisant le suivi des engagements ;
- incluant les habitant·es de la commune dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des mesures.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

Les décisions prises par les gouvernements, y compris locaux, ne prennent souvent pas en compte les impacts à moyen et long terme sur l'environnement et la société dans son ensemble. Ces derniers se font ressentir ou connaître parfois jusqu'à des décennies plus tard. Ce temps "avant impact", pressé par une culture de l'immédiateté, par des cycles électoraux plutôt courts et par la prédominance d'intérêts individuels contribue à des décisions aux conséquences économiques, écologiques, humaines désastreuses dans le temps.

L'urgence climatique est aujourd'hui avérée (spécialistes indépendant·es, GIEC, etc.) et est couplée à une accentuation des inégalités. Les personnes les plus fragiles et en difficultés sont celles qui, partout dans le monde, subissent et subiront le plus fortement les effets de cette crise climatique. Il devient indispensable que les décisions (orientations et projets) prises par les élu·es des communes et de leurs groupements mettent en balance les nécessités de l'urgence et du court terme avec les impacts (souvent irrémédiables) sur l'environnement, sur l'avenir et les conditions de vie de tous les êtres vivants. L'organisation à l'échelle communale s'en trouve aussi questionnée pour que le processus de décision et la définition de projets de territoires à long terme soit l'affaire de tou·tes. [...]

Retrouvez les mesures du Pacte pour la Transition sur https://www.pacte-transition.org/#mesures.

Annexe 2 - Les 32 mesures du Pacte pour la Transition.

Climat, biodiversité, justice sociale, solidarité, démocratie, citoyenneté, économie, communes, intercommunalités...
32 mesures pour vivre ensemble sur un territoire plus juste, plus écolo et plus humain !

M1 Achats publics responsables
Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

M2 Financement éthiques
Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.

M3 Sobriété et efficacité énergétique
Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

M4 Logiciel libre
Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

M5 Filières paysannes
Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

M6 Foncier agricole et installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices
Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

M7 Alimentation dans la restauration collective.
Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

M8 Trames vertes, bleues, et noires
Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

M9 Fin au développement de grandes surfaces
Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

M10 Ressource en eau
Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

M11 Territoire à énergie positive ou plan climat
Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

M12 Constructions et rénovations à haute efficacité énergétique
Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

M13 Fin des projets et infrastructures à effet de serre

Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

M14 Transports en commun

Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

M15 Mobilités actives

Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

M16 Place des véhicules en ville

Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

M17 Transport des marchandises

Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

M18 Prévention, réemploi, valorisation des déchets

Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

M19 Réduction et tri des déchets

Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

M20 Habitats participatifs et écolieux

Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

M21 Personnes en difficulté

Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

M22 Publicité dans l'espace public

Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

M23 Espace public non discriminant

Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.

M24 Logement abordable et décent

Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

M25 Accompagnement au numérique

Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

M26 Accueil des personnes étrangères

Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

M27 Inclusion des personnes éloignées du monde du travail

Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

M28 Dispositifs de participation citoyenne

Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

M29 Commission extra-municipale du temps long

Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs

groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

M30 Politique associative et initiatives citoyennes

Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.

M31 Espaces et ressources à disposition des initiatives associatives et citoyennes

Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.

M32 Monnaie locale complémentaire et citoyenne

Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.